



REPUBLIQUE TUNISIENNE
COMMUNE MEJEL BEL ABBES

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE GOUVERNANCE LOCALE
(PDUGL)

**PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET
SOCIALE (PGES)**

PROJET DE REHABILITATION DU MARCHE AUX BESTIAUX LA
COMMUNE MAJEL BEL ABBES GOUVERNORAT DE
KASSERINE (PAI 2019)



RAPPORT DEFENITIF

JANVIER 2020

APPROUVE ET PUBLICATION AUTORISEE



Mouhammad El Hachimi
Mouhammad El Hachimi
Mouhammad El Hachimi

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| 0. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE..... | 4 |
| INTRODUCTION..... | 7 |
| 1. INTERVENANTS DU PROJET | 9 |
| 1.1 Le bureau d'études..... | 9 |
| 1.2 La commune de Mejel Bel Abbès | 10 |
| 2. CADRE REGLEMENTAIRE | 11 |
| 3. DESCRIPTION DU PROJET..... | 13 |
| 3.1 Composantes du projet | 13 |
| 3.2 Justification et utilité du projet | 14 |
| 3.3 Coût estimatif du projet | 16 |
| 4. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT RECEPTEUR DU PROJET | 17 |
| 4.1. Données générales | 17 |
| 4.2. Sols | 19 |
| 4.3. Climatologie | 20 |
| 4.4. Ressources hydrographique | 21 |
| 4.5. Équipements de base | 22 |
| 5. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX AINSI QUE LES MESURES D'ATTENUATION PRÉCONISÉES | 23 |
| 5.1. Méthode d'analyse..... | 24 |
| 5.1.1. Composantes du projet..... | 24 |
| 5.1.2. Eléments du milieu récepteur..... | 24 |
| 5.1.3. Identification et évaluation de la valeur des impacts | 25 |
| 5.2. Analyse des impacts | 30 |
| 5.2.1. Phase de préparation du projet et de l'installation du chantier | 30 |
| 5.2.2. Phase d'exécution des travaux | 30 |
| 5.2.2.5 Les systèmes biologiques..... | 32 |
| 5.2.2.6. Impacts sur le milieu socioéconomique | 32 |
| 5.3. Phase d'exploitation et de production | 33 |
| 6. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL | 34 |

| | |
|---|----|
| 6.1. Plan d'atténuation de la phase de préparation, d'installation du chantier et d'exécution des travaux..... | 36 |
| 6.2. Plan d'atténuation de la phase exploitation et maintenance..... | 38 |
| 6.3. Plan de contrôle et de suivi environnemental et socioéconomique du projet durant la phase des travaux..... | 39 |
| 6.4. Plan de contrôle et de suivi environnemental et socioéconomique du projet durant l'exploitation..... | 41 |
| 6.5 Plan de renforcement des capacités..... | 42 |
| 7. CONSULTATION PUBLIQUE..... | 44 |
| 8. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES..... | 46 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1:Plan d'ensemble du projet d'aménagement du marché aux bestiaux de Mejel Bel Abbès..... | 14 |
| Figure 2 : la Place du marché aux bestiaux qui se situe en face de l'hôpital régional | 15 |
| Figure 3: situation géographique de la commune de Mejel Bel Abbès..... | 18 |
| Figure 4:Vue générale du marché aux bestioles comblée d'une décharge de déchets inertes de construction | 19 |
| Figure 5:L'environnement proche du terrain acquis pour l'aménagement du projet qui est composé par le bras actif de l'oued Dardour et un lot de terrain agricole | 20 |
| Figure 6: moyenne mensuelle des paramètres climatique dans la région de Mejel Bel Abbès..... | 21 |
| Figure 7:carte de nappes phréatiques de Mejel Bel Abbès et environs | 21 |
| Figure 8:carte de nappes profondes de Majel Bel Abbès et environs | 21 |
| Figure 9: Un bras de l'oued Dardour contourne du côté Nord le terrain acquis pour l'aménagement du marché des bestiaux..... | 23 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1:Récapitulatif du coût du projet d'aménagement du marché aux bestiaux de Mejel Bel Abbès | 16 |
| Tableau 2: Grille de détermination de l'importance de l'impact..... | 26 |
| Tableau 3:Tableau sur la nature (nul 0, positif + ou négatif -), l'intensité (élevée (trois signes), moyenne (2 signes) ou faible (1 signe)), l'étendue (ponctuelle, locale ou régionale) et la durée (temporaire ou permanent) des impacts environnementaux et sociaux du projet | 28 |
| Tableau 4: Grille d'évaluation de l'importance des impacts environnementaux et sociaux du projet de réhabilitation du marché des bestiaux sur les éléments biophysiques et socio-économiques du site récepteur | 29 |
| Tableau 5: Plan d'atténuation de la phase de préparation, d'installation et d'exécution des travaux.. | 36 |
| Tableau 6: Plan atténuation de la phase exploitation et maintenance du projet..... | 38 |
| Tableau 7: Plan de contrôle et de suivi environnemental du projet durant la phase des travaux | 39 |
| Tableau 8: Plan de contrôle et de suivi environnemental du projet durant l'exploitation | 41 |
| Tableau 9: Programme de renforcement des capacités | 43 |
| Tableau 10: suivi du traitement des plaintes | 46 |

0. RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Compte tenu de ses impacts environnementaux et sociaux potentiels, le projet d'aménagement du marché aux bestiaux à Mejel Bel Abbès a été classé dans la catégorie B sur la base du Manuel Technique de l'Évaluation Environnementale et Sociale (MTEES). Tous les projets de ladite catégorie sont l'objet d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES).

Le présent projet vise principalement l'amélioration des conditions de vie locales des populations à faible revenu de façon à rapprocher le niveau d'aménagement et de desserte de la localité.

Les travaux commenceront au début de l'année 2020 et finiront normalement dans un délai de 3 mois successifs. Quant au montant global réservé pour l'exécution de toutes ses composantes, il est estimé à environ 240 000,000 DT. Dans ce contexte, il faut signaler que Mr le maire de la commune s'engage à réaliser les travaux de remblayage, et ce à la charge de la caisse de la municipalité.

Le terrain obtenu pour l'aménagement du marché aux bestiaux est situé à environ 2 km de la ville de Mejel Bel Abbès. Il est bordé du côté Sud une route reliant le centre-ville à Fidh M'Barek, et est entouré des quatre côtés par des lots de terrain privés qui portent la vocation agricole.

L'Avant-Projet Sommaire (APS) PS qui nous a été remis par la municipalité comprend uniquement les grandes lignes des différentes parties du projet en question à savoir : une clôture de 700 m linéaire avec une entrée principale marquée par un porche et deux autres secondaires, un bureau couplé à un bloc de sanitaires et finalement des travaux de mise en état des circuits électriques et des circuits d'eau. Des aménagements extérieurs avec la construction d'un socle de 20 m² sont également envisagés.

Chacune de ces composantes du projet est susceptible de constituer une source d'impact(s) potentiels, négatif(s) ou positif(s), direct(s) ou indirect(s), aussi bien sur les matrices de l'environnement (eau, air, sol, biodiversité et paysage) que sur l'intégrité socio-économique des populations limitrophes (retombées économiques, activités sociales, santé, etc.).

Ce PGES correspond à une étude technique indispensable pour identifier mais également pour limiter, supprimer, voire-même compenser les impacts biophysiques et socioéconomiques potentiels du présent projet. Le document comprend, dans l'ordre, les volets suivants : (1) présentation des intervenants, (2) cadre réglementaire, (3) description des composantes du projet, (4) état initial des éléments biophysiques et socioéconomiques du site, (5) identification, évaluation et mesure d'atténuation des impacts, (6) plan de Gestion Environnemental et Social et finalement (7) gestion des plaintes.

L'environnement du projet consiste en un terrain :

- A vocation agricole, et est occupé partiellement par des déchets inertes de construction qui seront utilisés ultérieurement pour le remblayage.
- Loin d'au moins 2 Km du centre-ville et de tous les ménages ruraux.
- Entouré par des terres agricoles non exploitées ou en cours d'exploitation.
- Excepté des panneaux électriques bordant la route qui mène à Fidh M'Barek, le site manque de toutes les commodités (ONAS et SONEDE).
- Le site montre une pente faible mais soumis aux débordements des eaux d'un bras actif de l'oued Dardour.
- L'emprise de l'aire du projet sera dégagée en toutes ses parties et son exécution ne nécessitera pas l'acquisition de terrain et aucune expropriation ou déplacement de personnes n'est nécessaire.

Au cours de l'exécution des travaux, l'évaluation de l'importance des impacts potentiels négatifs montre qu'ils sont globalement très faibles voire-même inexistant majoritairement. Il s'agit entre autre d'une modification provisoire et ponctuel du paysage en rapport avec la zone immédiate d'intervention, des risques liés aux accidents de travail et finalement modification ponctuelle des propriétés du sol générée par les activités du chantier.

Pendant la phase d'exploitation, le projet aura surtout des répercussions positives significatives sur la population locales. On cite particulièrement des retombées économiques d'ordre régionale et l'évitement des maladies liées à la présence du bétail qui

chaque semaine gêne les habitants des trois plus populaires quartiers du centre-ville de Mejel Bel Abbès.

Le présent PGES a été élaboré pour s'assurer que les impacts, surtout d'ordre négatif, quelles que soient leurs natures et intensités, seront atténués, mais également surveillés. Les actions proposées sont résumées comme suit :

Pendant la phase de préparation et d'exécution des travaux

Changement de vocation de la terre acquise : Avant l'installation du chantier et l'exécution des travaux du projet en question, la municipalité doit changer la vocation agricole de la terre acquise ou du moins obtenir une autorisation écrite de la CRDA.

Gestion des matériaux et des divers déchets solides : Pour maintenir la qualité du paysage, les matériaux de terrassement seront stockés provisoirement dans un endroit adéquat et ils seront réutilisés pour les besoins du chantier. Les déchets inaptes seront collectés et transportés en dehors du quartier vers un site approprié en commun accord avec les autorités compétentes.

Gestion des eaux de drainage : un système de drainage qui renforcera le socle programmé est indispensable pour protéger le projet et ses composantes des inondations très probables.

Pendant la phase d'exploitation

Mesure préventive : pour éviter tout chevauchement entre les terres agricoles voisines et les activités du marché aux bestiaux, il serait nécessaire d'installer un système de Tabia ou de fossé. Il s'agit d'une mesure de prévention contre le débordement des bestiaux.

Mesure relatives à la maintenance : la commune ou le contractant assurera régulièrement l'entretien des composantes du projet.

Mesures relatives à la santé des clients du marché aux bestiaux : Un suivi régulier de l'état de santé des personnes fréquentant régulièrement le marché ainsi que les bestiaux afin d'éviter la prolifération de toutes les maladies.

Un responsable PGES sera désigné par la commune pour assurer le suivi de la mise en œuvre du PGES de l'ensemble du projet. L'entreprise contractante est appelée à désigner un responsable PGES, pendant les travaux, et qui sera la vis à vis du point focal de la commune.

Renforcement des capacités : La majorité des cadres et techniciens des communes et autres services impliqués dans ce genre de projets ne sont probablement pas familiarisés aux politiques opérationnelles de la Banque Mondiale à la mise en œuvre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale. Le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre des PGES, lors des travaux et de l'exploitation du projet, constitue une action primordiale qui doit être engagée avant le démarrage des travaux et continuer pendant la durée du projet.

Consultation publique : Une journée de consultation des habitants directement et indirectement concernés par le projet a eu lieu à la salle des réunions de la Municipalité Mejel Bel Abbès le 25 décembre 2019. Pendant cette journée, nous avons exposé les composantes du projet en question, ses principaux impacts positifs et négatifs, notamment sur les éléments biophysiques et sociaux, ainsi que le plan de gestion environnemental et social prévu. Un échange d'idée a eu lieu entre les habitants, le bureau d'études et les cadres de la municipalité.

INTRODUCTION

Compte tenu de la nature et la consistance des travaux projetés et de leurs impacts prévisibles sur l'environnement biophysique et socioéconomique du projet de réhabilitation du marché aux bestiaux, de la commune de Mejel Bel Abbès, gouvernorat de Kasserine a été classé dans la catégorie B sur la base du Manuel technique de l'évaluation environnementale et sociale (ANNEXE 1). En effet, les sous projets de ladite catégorie doivent faire l'objet d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Le projet est financé par un prêt de la Banque Mondiale (BM) en faveur des collectivités locales tunisiennes. Il a été conçu principalement pour :

- Améliorer le cadre de vie des citoyens ;
- Décongestion du trafic routier au centre-ville pendant les jours de souk ;
- Améliorer des sources de revenus de la commune

Cette étude environnementale et sociale a été confiée par la Commune de Mejel Bel Abbas à la Société ASK ingeniring. Son élaboration s'est basée sur :

- (1) Les termes de références
- (2) Un APS réalisé par le Bureau Architecte ENAU
- (3) Une visite de terrain a été réalisée le 02/12/2019 pour établir un diagnostic relativement satisfaisant sur l'état biophysique et socioéconomique aussi bien du site récepteur du projet que de son environnement proche. Par la même occasion, afin d'évaluer l'état socio-économique global des habitants du quartier, des entretiens directs avec eux ont également eu lieu.

En outre, conformément à la méthodologie et au Manuel Technique de l'Evaluation Environnementale et Sociale (MTEES) du PDUGL, aux termes de référence de la convention signée, à la réglementation tunisienne et des procédures environnementales et sociales de la BIRD, ce document contiendra successivement :

- *Chapitre 1 (Présentation des intervenants)* : correspond à une rétrospective de la commune Mejel Bel Abbès et de notre Bureau d'Études ; directement concerné par le projet.
- *Chapitre 2 : (Cadre règlementaire)*: il s'agit des lois et des textes réglementaires en relation avec la mise en œuvre des PGES et aux projets de réhabilitation en Tunisie.
- *Chapitre 3 : (Composantes du projet)* : c'est une description détaillée de toutes les composantes programmées pendant les trois principales phases du projet : (1) phase de préparation, (2) phase d'exécution des travaux et (3) phase d'exploitation.
- *Chapitre 4 (Etat initial du site)* :C'est un diagnostic relativement complet de la situation existante du site et de son environnement qui reçoivent directement et indirectement les impacts potentiels du projet. Le diagnostic a été déduit à partir des observations directes réalisées sur le terrain et des données recueillies à partir de la compilation bibliographique que nous avons réalisées.
- *Chapitre 5 : Impacts environnementaux etsociaux ainsi que les mesures d'atténuation préconisées* : Ce volet correspond à une analyse de l'origine, la nature et la gravité ou intensité des impacts possibles, positifs et négatifs, directs et indirects, temporaires et permanents du projet. C'est surtout une présomption des inconvénients du projet susceptibles d'affecter les éléments biophysiques et socio-économiques du site et de son entourage. Il s'agit également, au fur et à mesure, de proposer les mesures d'atténuation, jugées adéquates,

afin de supprimer, limiter et compenser, dans la limite du possible, les plus importants impacts du projet en question.

- *Chapitre 6 : Plan de Gestion Environnemental et Social* : il s'agit d'un programme détaillé comprenant les actions d'atténuation, de surveillance et de contrôle aussi bien des impacts potentiels que des mesures d'atténuation. Il comprendra également des consignes quant au renforcement des capacités et à la désignation des responsables chargés de surveiller et de contrôler l'exécution des plans de gestion environnementaux et sociaux proposés au maître d'ouvrage.

Enfin, il est à noter que le présent rapport tient en considération les commentaires et les préoccupations des parties prenantes du projet suite à une consultation du public qui sera organisée ultérieurement en concertation avec la commune, et dont le compte rendu sera annexé à la fin de ce document.

1. INTERVENANTS DU PROJET

1.1 Le bureau d'études

ASK ENGINEERING est un bureau d'études techniques pluridisciplinaire spécialisé dans les études des projets de construction diverses, allant du diagnostic, étude de faisabilité, APS, APD, DAO, jusqu'à l'exécution et le pilotage des travaux.

Notre bureau réunit une équipe d'ingénieurs, de projeteurs et de dessinateurs qui par leurs compétences assurent un rendu de niveau répondant aux exigences normatives et législatives en vigueur. Il est organisé en trois départements techniques structure, électricité et fluides.

Nous nous chargeons de toutes vos études techniques liées aux bâtiments ou aux infrastructures.

Expertise et diagnostic : Expertise et diagnostic d'un ouvrage, stabilité, structure, audit et bilan thermique, bilan énergétique et conseils en économie d'énergie.

Études de conception : Pour les nouveaux projets industriels et tertiaires ; Étude d'impact des projets ; Étude des plans de gestion environnemental et social ; Études en réaménagements et réhabilitations des bâtiments et Études Voiries et Réseaux Divers.

Études d'exécution : Etudes de fondations superficielles, semi-profondes, profondes et spéciales, plans de coffrage et calculs du ferrailage ; Plans d'armatures, descentes de charges ; Etudes de charpente métallique, ou en béton armé, études de charpente métallique, ou en béton armé ; Etudes courant fort/courant faible ; Systèmes de sécurité incendie et Etudes de distribution de fluides et climatisation

Études complémentaires : Études complémentaires pour l'économie de la construction ; modélisation aux éléments finis ; Expertises et assistances techniques ; Analyse et dépouillement du dossier d'appel d'offres ; analyse et vérification des offres choix et sélection des entreprises.

Régie délocalisée : La régie délocalisée consiste à mettre à la disposition de votre entreprise, pour la durée de votre choix ou pour une durée indéterminée, un collaborateur (ou une équipe de collaborateurs) qui maîtrise les domaines de compétence dont vous avez besoin.

De la phase de faisabilité jusqu'à la livraison des chantiers, nous intervenons dans divers domaines d'activité à savoir dans les :

Bâtiments d'habitation (maisons individuelles, logements collectifs et logements sociaux) ;

Bâtiments fonctionnels (bâtiments administratifs, bâtiments d'enseignement, établissements sanitaires et Médico-sociaux, résidences de services, hôtels, restaurants, salles polyvalentes et bâtiments sportifs) ;

Bâtiments industriels et commerciaux (usines, agences commerciales, unités de production et diverses Laboratoires, entrepôts frigorifiques, unités de stockage) ;

Infrastructures et les VRD (parkings enterrés, silos ou de surface, gares, stations de métro, hydraulique urbaine, stations de traitement des eaux pluviales et réseaux divers).

1.2 La commune de Mejel Bel Abbès

Commune depuis 1995, Majel Bel Abbès est une ville du centre-ouest de la Tunisie située à une vingtaine de kilomètres au sud de Fériana, entre Kasserine et Gafsa. Elle est également le chef-lieu d'une délégation qui s'étale sur une superficie de 95150 ha.

Elle est subdivisée en 7 secteurs : Majel Bel Abbès Nord, Groua El Jedra, Henchir Oum El Khir, Ennadhour, Majel Bel Abbès Sud, Oum Laksab et Soula.

En 2014, elle accueille environ 21909 habitants dont 10 849 hommes et 11 060 femmes répartis dans 3 719 ménages et 4 582 logements avec un mode d'occupation des logements qui porte essentiellement sur la propriété privée, puisque les propriétaires représentent plus que 95 %.

2. CADRE REGLEMENTAIRE

La réglementation nationale comprend les lois, les décrets et les arrêtés régissant l'environnement et les différentes activités de l'homme, notamment celles susceptibles de modifier l'environnement.

- Décret 2005 - 1991 du 11 juillet 2005 fixant les catégories d'activités soumises à l'ÉIE et celles soumises aux CC.
- Loi n° 88 - 91 du 2 août 1988 portant création de l'ANPE, telle qu'elle a été modifiée par la loi n° 92 - 115 du 30 novembre 1992. Selon les termes de l'Article n° 8 de cette Loi, les opérateurs dont l'activité cause une perturbation de l'environnement sont tenus à l'élimination, à la réduction et éventuellement à la récupération des matières rejetées, ainsi qu'à la réparation des dommages qui en résultent. L'ANPE est la seule habilitée à intenter, devant les tribunaux, toute action visant à obtenir la réparation des atteintes aux intérêts collectifs. Le Décret n° 90 - 2273 du 25 décembre 1990 définit le règlement intérieur des contrôleurs de l'ANPE.
- Décret de 2014 relatifs aux procédures de changement de vocation du terrain.
- PO 9.00 correspondant au financement de programme qui exclut les projets de la catégorie A du financement PFR. Conformément aux procédures du MTEES, le présent projet de réhabilitation a été classé Catégorie B. Il requiert seulement la réalisation d'un PGES.
- Loi n° 75 - 16 du 31 Mars 1975 portant sur promulgation du Code des Eaux qui contient diverses dispositions qui régissent, sauvegardent et valorisent le DPH. Selon les termes de l'article n° 109, il est interdit de laisser écouler, déverser ou jeter dans les eaux du DPH, concédées ou non, des eaux résiduelles ainsi que des déchets ou substances susceptibles de

nuire à la salubrité publique ou à la bonne utilisation des eaux pour tout usage éventuel.

- Arrêté du Ministère de l'Économie Nationale du 20 Juillet 1989 portant sur l'homologation de la NT 106.02 qui fixe les conditions auxquelles sont subordonnés les rejets d'effluents dans le DPM, DPH et CP).
- Décret n° 85 - 56 du 2 janvier 1985 : Les eaux usées ne peuvent être déversées dans le milieu récepteur (mer, lacs, sebkhas, cours d'eau, nappes souterraines, etc.) qu'après avoir subi un prétraitement conforme aux normes.
- Décret N° 2005 - 2317 du 22 août 2005 : Selon l'article n°4, l'ANGED prépare les CC et les DDA relatifs à la gestion des déchets Elle est aussi chargée de suivre les registres et les carnets que doivent tenir les établissements procédant la collecte, transport, élimination et valorisation des déchets.
- Loi n° 96 - 41 du 10 juin 1996 : Les déchets sont classés selon leur origine (déchets ménagers et déchets industriels) et selon leurs caractéristiques (déchets dangereux et non dangereux et déchets inertes).
- Décret n° 2002 - 693 du 1^{er} avril 2002, fixant les conditions et les modalités de reprise des huiles lubrifiantes et des filtres usagés en vue de garantir leur gestion rationnelle et d'éviter leur rejet dans l'environnement.
- Arrêté du ministère de l'Economie Nationale du 28 Décembre 1994 portant homologation de la Norme Tunisienne NT 106.4 relative aux valeurs limites et valeurs guides des polluants dans l'air ambiant.
- Loi n°96 - 104 du 25 Novembre 1996, modifiant la Loi n° 83 - 87 du 11 novembre 1983 relative à la protection des terres agricoles.
- Loi n° 94 - 35 du 24 février 1994 portant sur le code du patrimoine archéologique, historique et traditionnel.

Conclusion : Compte tenu de cette réglementation et de ses impacts environnementaux et sociaux potentiels, le présent projet, de réhabilitation du marché aux bestiaux de Mejel Bel Abbès, gouvernorat de Kasserine, a été classé dans la catégorie B sur la base du Manuel

Technique de l'Évaluation Environnementale et Sociale. Tous les projets de ladite catégorie doivent faire l'objet d'un (PGES).

3. DESCRIPTION DU PROJET

3.1 Composantes du projet

L'APS et les termes de référence qui nous ont été remis par la commune comprennent uniquement les grandes lignes des différentes parties du projet. Les données sont globalement insignifiantes, notamment en ce qui concerne la nature des VRD et des circuits électriques et d'eau envisagés. En gros, le projet d'aménagement du marché aux bestiaux comprend (Figure 1) :

- Une clôture de 700 m de longueur linéaire avec une entrée principale (PM 1) marquée par un porche et deux autres entrées secondaires (PM2 et PM3).
- Un seul bureau d'environ 10 m²,
- Un bloc de sanitaires d'environ 12 m²,
- VRD qui consiste en des travaux de mise en état des circuits électriques et des circuits d'eau.
- Des aménagements extérieurs avec la mise en place d'un socle de 20 m² indispensable pour la protection de la clôture contre le ruissellement des eaux de surface et les inondations, notamment pendant les saisons pluvieuses.

Chacune de ces composantes est susceptible de constituer une source d'impacts, négatifs ou positifs, directs ou indirects, aussi bien sur les matrices de l'environnement (eau, air, sol et biodiversité) que sur l'intégrité socio-économique de la population riveraine.

Ces éléments biophysiques et socio-économiques peuvent subir des impacts potentiels aussi bien durant la phase de préparation, que la phase des travaux et celle d'exploitation et de production.

Dans ce contexte, ce document sera considéré comme un processus indispensable pour définir, prévoir et atténuer les impacts du projet de réhabilitation du marché aux bestiaux de Mejel Bel Abbès par rapport à un état de référence.

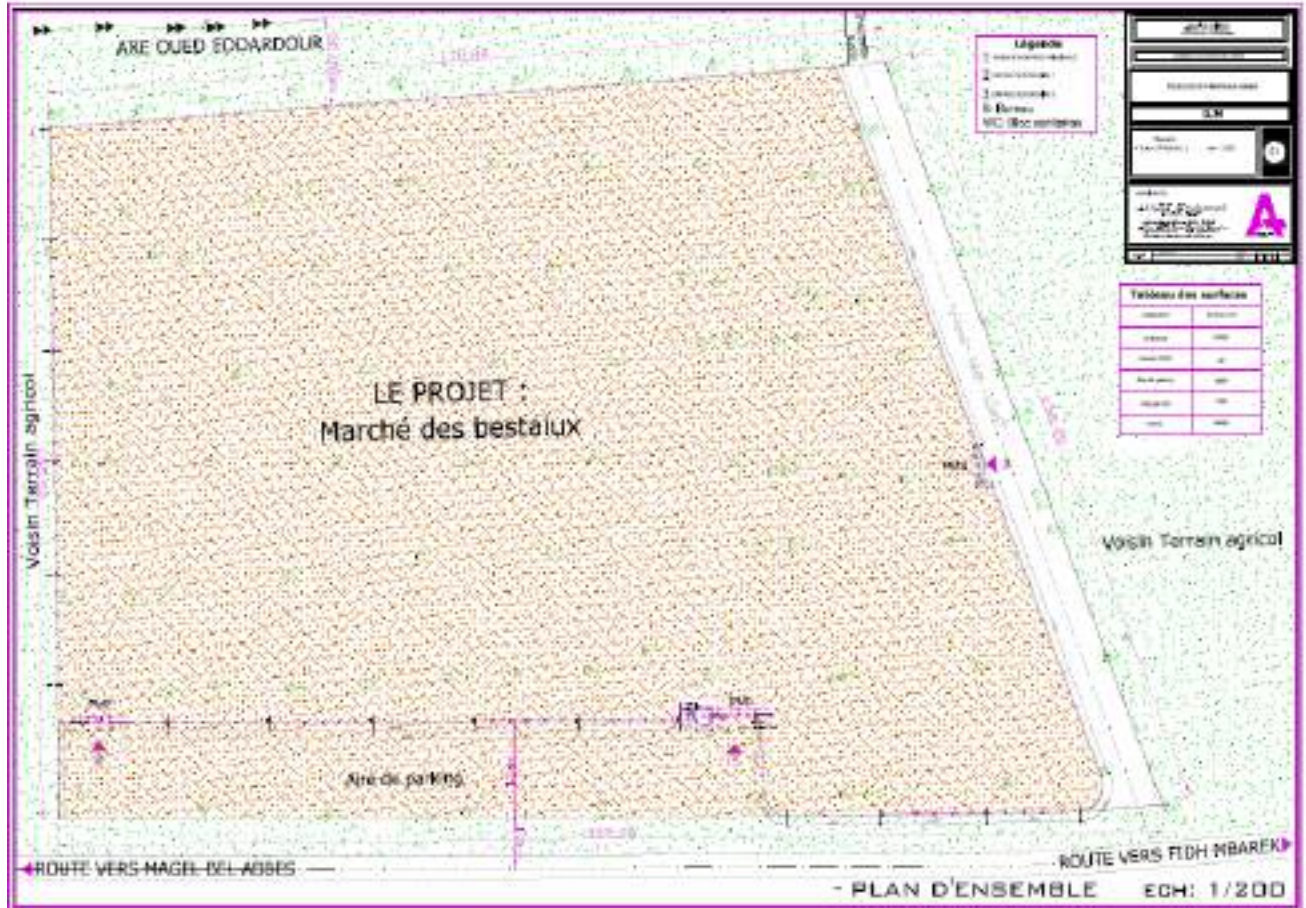


Figure 1:Pland'ensemble du projetd'aménagement du marché aux bestiaux de MejelBelAbbès

3.2 Justification et utilité du projet

A l'heure actuelle, le marché aux bestiaux se situe à côté de l'hôpital régional, en plein centre-ville de Mejel Bel Abbès. Il nuit au calme et entrave, chaque semaine, pendant 24 h, les activités des habitants des plus grands quartiers de la commune à savoir Tijari, Dachra et Jadid. Le marché actuel se situe en face de l'hôpital régional (Photo 1).

Dans ce cadre, quelques cas de brucellose, en rapport avec les déchets des animaux produits par cette unité, ont été enregistrés ces deux dernières années. Il s'agit d'une maladie transmise par les animaux et dite anthroozoonose due principalement à des bactéries-coccobacilles.

La brucellose humaine est liée principalement à celle des déchets produits par le bétail domestique et aux produits laitiers crus provenant d'animaux infectés. Elle reste une maladie d'actualité par sa fréquence et ses conséquences socio-économiques dans les pays en développement.



Figure 2 : la Place du marché aux bestiaux qui se situe en face de l'hôpital régional

La brucellose animale apparaît comme en émergence continue, à partir de nouveaux foyers sauvages et domestiques. Chez l'animal, la maladie se manifeste surtout par des avortements, alors que chez l'humain, il s'agit d'une fièvre avec complications chroniques le plus souvent articulaires ou neurologiques. La transmission interhumaine est rarissime, elle reste directement en rapport avec la maladie animale. La prévention et l'éradication de la maladie chez le bétail, et la surveillance de la vie sauvage, restent les meilleurs moyens de lutte.

Pour éviter ces impacts économiques et sanitaires et sous l'insistance des habitants de Mejel Bel Abbès, depuis des années, la commune a jugé indispensable de déplacer le marché aux bestiaux en dehors de la ville, vers la terre achetée depuis 2016 (ANNEXE 3 et ANNEXE 4).

3.3 Coût estimatif du projet

La présente estimation est arrêtée à la somme de 240 000,000 dinars. Les travaux commenceront au début de l'année 2020 et finiront normalement dans 90 jours.

Il faut signaler que Mr le maire de la commune s'engage de réaliser les travaux de remblayage à la charge de la caisse de la commune (ANNEXE 2).

Tableau 1:Récapitulatif du coût du projetd'aménagement du marché aux bestiaux de MejelBelAbbès

| DESIGNATION | U | Q | PRIX TTC | TOTAUX TTC |
|--|----------------|-----|-----------|--------------------|
| CONSTRUCTIONS NOUVELLES | | | | |
| Bureau et WC | m ² | 20 | 750,000 | 15 000,000 |
| Clôture de 1.8 m de hauteur | MI | 530 | 200,000 | 106 000,000 |
| Clôture donnant sur l'oued de 1.8 m de hauteur | MI | 170 | 300,000 | 51 000,000 |
| Porche d'entrée principale | ENS | 1 | 8000 | 8 000,000 |
| Entrée secondaire 1 | ENS | 1 | 6000 | 6 000,000 |
| Entrée secondaire 2 | ENS | 1 | 4000 | 4 000,000 |
| SOUS-TOTAL | | | | 190 000,000 |
| AMENAGEMENTS EXTERIEURS | | | | |
| Socle de protection | m ² | 20 | 40,000 | 800,000 |
| Aménagement extérieur | ENS | 1 | 5 000,000 | 5 000,000 |
| SOUS – TOTAL | | | | 5 800,000 |
| TOTAL GENIE-CIVIL | | | | 195 800,000 |
| Estimation des travaux de fluide | | | | 9 000,000 |
| Estimation des travaux d'électricité | | | | 35 000,000 |
| SOUS – TOTAL | | | | 44 000,000 |
| TOTAL TTC | | | | 239 800,000 |

4. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT RECEPTEUR DU PROJET

La description de l'état actuel de l'environnement biophysique et humain du site récepteur du projet et de son voisinage présente comme objectif l'identification et la description des éléments vulnérables aux composantes du projet. Ils sont susceptibles de subir, directement et indirectement, les impacts potentiels, négatifs et positifs, du projet pendant la phase de préparation, des travaux et/ou d'exploitation. Les informations fournies sont basées sur la visite de terrain, une enquête auprès des responsables et des riverains (le 02/12/2019) et sur les informations de l'APS qui nous a été remis par la commune.

4.1. Données générales

Majel Bel Abbès est une ville du centre-ouest du territoire tunisien. Elle est localisée à une vingtaine de kilomètres au Sud de Férian. Rattachée au gouvernorat de Kasserine, elle présente comme frontières : l'Algérie à l'ouest, Gafsa au Sud, Sidi Bouzid au Sud et au Sud Est, Hassi El Férid à l'Est et au Nord Est et Kasserine Sud et Férian au Nord (Figure 2).

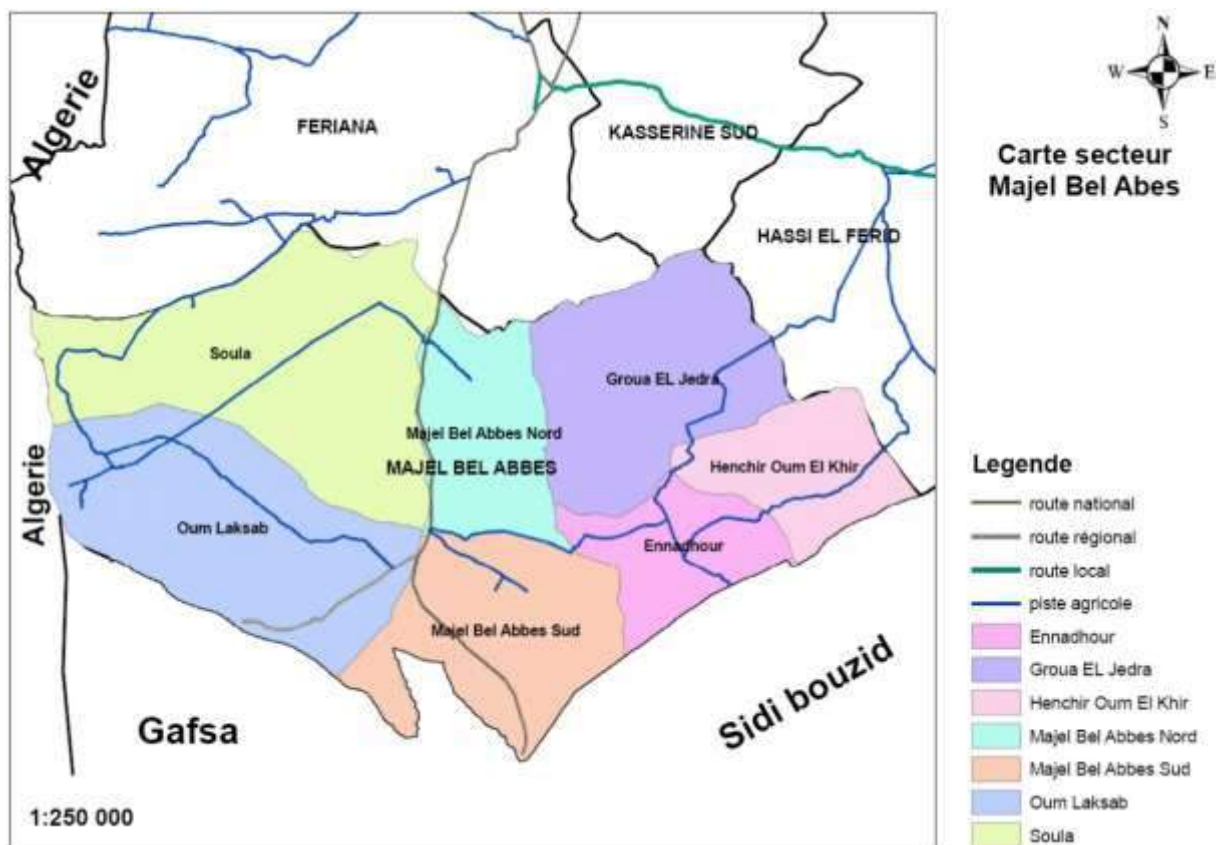


Figure 3: situation géographique de la commune de MejelBelAbbès

Le terrain récepteur du projet d'aménagement du marché aux bestiaux à la commune de Majel Bel Abbès est initialement à vocation agricole. Il a été procuré de Mr Rabeh Chaabani, agriculteur indigène, depuis le 08/02//2017, avec un contrat de vente libellé sous le numéro M001858 (ANNEXE 5 et ANNEXE 6).

Pratiquement, tous les habitants sont originaires de la région ayant hérité leurs terrains de leurs ancêtres. Les logements occupés sont de différentes tailles et varient de l'habitation à 2 à 5 chambres.

L'activité dominante de la région est l'agriculture puisque Majel Bel Abbès est situé en pleine zone agricole où sont cultivés les oliviers (29.86% par rapport à la superficie total réservé à l'activité en question dans tout le gouvernorat), amandier (14,52%), arboriculture diverse dont le pistachier (31,52%), parcours (80.31%), etc.

Sur la base des informations fournies et les observations directes sur le terrain, on constate que l'emprise du projet sera pratiquement dégagée en toutes ses parties et son exécution ne

nécessitera pas l'acquisition de terrain et aucune expropriation ou déplacement de personnes n'est nécessaire.

4.2. Sols

L'altitude maximale est comprise entre 550 et 650 m par rapport au niveau zéro de la mer. Le substratum du secteur est en grande partie d'âge tertiaire ou quaternaire qui s'étend jusqu'au trias. La lithologie est caractérisée par la prédominance des affleurements calcaires, marneux et gypseux. Tous près du site récepteur du projet, le gypse est fréquent mixé avec une croûte calcaire triasique.

Actuellement, le jour de notre visite, le terrain acquis est couvert en grande partie par des tonnes de déchets de construction. Selon Mr le maire de la commune, ce substrat sera totalement utilisé comme matériaux de remblai pour dresser et aplanir le terrain en question. Toujours selon les propos du même responsable, tous les travaux de terrassement seront à la charge du budget de la commune.



Figure 4: Vue générale du marché aux bestioles comblée d'une décharge de déchets inertes de construction

Il est bon de comprendre que ces travaux de terrassement ne doivent jamais mettre en cause la stabilité du terrain d'aménagement du marché des bestiaux. En effet, on doit sélectionner les matériaux de remblaiement conformément à leur dimension, à leur sensibilité à l'eau, mais aussi à leurs caractéristiques physiques.



Figure 5: L'environnement proche du terrain acquis pour l'aménagement du projet qui est composé par le bras actif de l'oued Dardour et un lot de terrain agricole

Le terrain présente globalement une pente légère qui suit parfaitement le sens d'écoulement de l'oued Dardoura et ses différents bras. En certaines localités cette pente s'abstient complètement et le terrain devient plat.

4.3. Climatologie

Compte tenu de sa position géographique, la zone d'étude se trouve sous l'influence d'un climat aride supérieur. La pluviométrie moyenne est de l'ordre de 182 mm/an. La température moyenne mensuelle est de l'ordre de 18°C. Elle atteint son maximum en juillet (30°C).

L'évapotranspiration moyenne est de l'ordre de 178 mm (Figure 3). Les vents soufflent en moyenne 3.4 m/s avec des vents sahariens chauds en été et des vents tempérés en hiver.

La différence de précipitations entre le mois le plus sec et le mois le plus humide est de 21 mm. Une variation de la température mensuelle de 17.2 °C est enregistrée sur l'année.

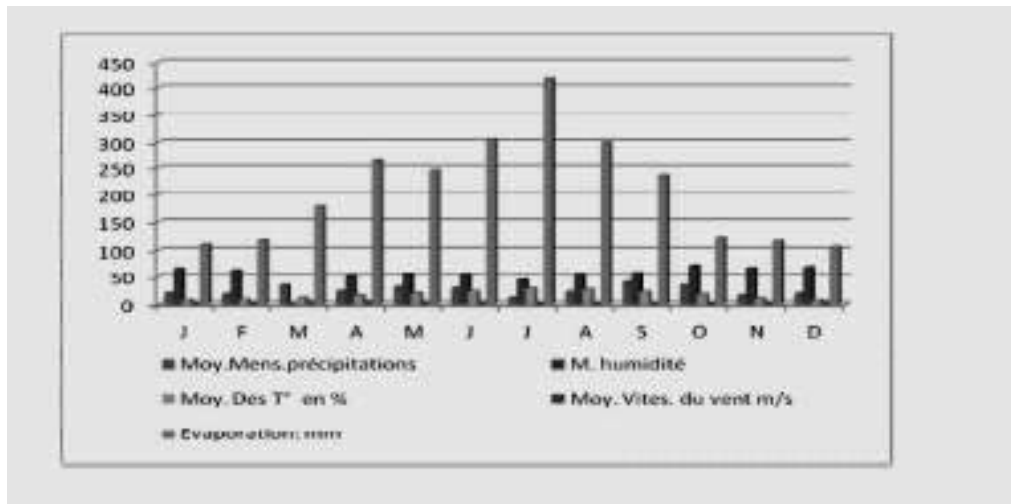


Figure 6: moyennemensuelle des paramètresclimatiques dans la région de MejelBelAbbès

4.4. Ressources hydrographique

Dans les zones arides, comme le cas de toute la commune Mejel Bel Abbès, le problème de la disponibilité des ressources hydriques est d'autant plus aigu qu'il est compliqué à cause de l'extrême variabilité temporelle des précipitations. Cette situation se traduit par des périodes de sécheresse qui peuvent persister un mois, une année et même des années successives.



Figure 7:carte de nappes phréatiques de Mejel Bel Abbès et environs

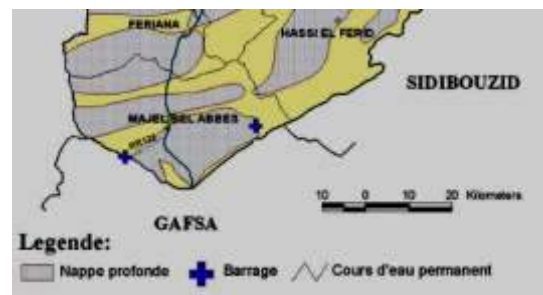


Figure 8:carte de nappes profondes de Mejel Bel Abbès et environs

Ce cadre climatique couplées avec le développement agricole et l'accroissement démographique, ont conduit à un déficit hydrique souterrain inquiétant. De plus, ils ont engendré une autre pression non moindre telle que la dégradation importante de la qualité des eaux par la salinisation.

La problématique de la quantité et de la qualité des ressources hydriques souterraines s'est intensifiée durant les vingt dernières années à cause de l'exploitation intensive qui dépasse parfois 100% durant les années sèches.

L'hydrographie de Majel Bel Abbès est dominée par un réseau d'oueds temporaires qui constituent avec la nappe phréatique l'essentiel des ressources d'eau mobilisées. En outre quelques rares puits artésiens ont été installés pour l'exploitation de la nappe profonde (Figure 4 et figure 5).

Le terrain acquis pour la mise en place du marché des bestioles se situe sur une nappe profonde à côté d'un bras temporaire de l'oued Dardour (Figure 4 & Photo 4).

4.5. Équipements de base

La commune est bien desservie par la SONEDE et le réseau d'alimentation est en bon état de fonctionnement. Le taux des abonnés domestiques au réseau est de l'ordre de 97%. Une grande partie des voiries de la ville sont pratiquement dotées d'un réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux usées, conformes aux normes de l'ONAS. Ce réseau d'assainissement existant est un réseau communal, et il est pris en charge par l'ONAS.

Le réseau d'électricité dessert bien la totalité de la population du quartier. En effet, les logements sont branchés, par un réseau aérien, à partir de lignes moyennes tension. Le taux d'électrification est de l'ordre de 99%. Toutefois, le terrain acquis pour la réalisation du projet est situé à plus de 2 km de la ville de Majel Bel Abbès et ne présente aucun réseau d'eau potable ou d'assainissement disponible.



Figure 9: Un bras de l'oued Dardour contourne du côté Nord le terrain acquis pour l'aménagement du marché des bestiaux.

CONCLUSION

Face à sa structure pédologique faiblement perméable à l'eau et aux rejets liquides, sa structure topographique relativement plate et sa position par rapport au bras de l'oued Dardour, le terrain acquis pour la réalisation du projet sera confronté d'une part à des risques de stagnation. Les risques sont de plus en plus importants pendant les saisons pluvieuses surtout avec les pluies torrentielles de l'automne. Ces conditions constituent un handicap sérieux face au bon déroulement des activités du marché de bestiaux en question.

5. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX AINSI QUE LES MESURES D'ATTENUATION PRÉCONISÉES

Le présent volet a pour objectifs l'identification et l'évaluation des impacts potentiels générés par les différentes composantes du projet d'habilitation du marché des bestiaux sur les composantes biophysiques et socio-économiques. Il s'agit aussi de développer les mesures d'atténuation indispensables afin de réduire, supprimer voire-même compenser les impacts négatifs.

5.1. Méthode d'analyse

Le projet a été divisé en ses deux principales composantes, conformément à l'APS, elles-mêmes confrontées aux différents éléments du milieu récepteur à l'aide d'une matrice d'évaluation environnementale. Cette dernière a servi à résumer les impacts prévisibles, positifs et négatifs, directs et indirects, à court, à moyen et à long termes du projet. Une fois identifiés, les impacts potentiels ont été décrits et analysés afin d'en évaluer l'importance relative au moyen de critères qualitatifs. Des mesures d'atténuation, seront proposées afin de supprimer, minimiser, voire-même compenser les impacts négatifs. Les impacts persistants après l'application de ces mesures de contrôle sont dits impacts résiduels à la base desquels le bilan environnemental global du projet a été déterminé.

5.1.1. Composantes du projet

Le projet a été divisé en plusieurs composantes susceptibles d'engendrer des répercussions sur les composantes biophysiques et socio-économiques du site.

Pendant *la phase de préparation et d'exécution* des travaux, on distingue :

A1 : Installation du chantier ;

A2 : Réalisation des travaux génie-civile ;

A3 : Réalisation des circuits électriques et d'eau ;

A4 : Remise en état des lieux à la fin des travaux ;

Quant aux sources d'impacts potentiels en rapport avec *la phase d'exploitation* et de production du projet, on cite principalement :

A5 : Mise en service du marché des bestiaux

A6 : Génération de déchets animaux

A7 : Suivi sanitaire après la mise en service du marché des bestiaux

5.1.2. Eléments du milieu récepteur

La présentation de l'état initial, a permis une bonne connaissance des éléments biophysiques, et socioéconomiques du quartier. La connaissance de ces éléments permettra d'identifier les

éléments susceptibles d'être touchés par l'une ou l'autre des deux composantes du projet de réhabilitation en question. Ces éléments sont les suivants :

- Eléments physiques (eau, sol, air) ;
- Eléments biologiques (flore et faune) ;
- Eléments socioéconomiques (Infrastructure, hygiène et sécurité au travail, hygiène de la population locale et des clients du marché et retombée économiques).

5.1.3. Identification et évaluation de la valeur des impacts

La méthodologie adoptée pour l'évaluation des impacts du projet repose sur une technique d'évaluation catégorielle. Il s'agit d'établir un jugement sur l'importance des gains et des pertes pour les éléments biophysiques et humains de l'environnement du projet, et ce pendant les différentes phases du cycle de vie du projet (préparation, travaux et exploitation). Le jugement établi représente le résultat du croisement des trois qualificatifs des impacts potentiels à savoir : l'intensité, l'étendue et la durée (Tableau 2).

L'intensité de l'impact exprime l'importance relative des conséquences attribuables à l'altération d'une composante de l'environnement. La combinaison du degré de perturbation et de la valeur accordée à l'élément permet d'obtenir trois degrés d'intensité de l'impact : (1) **Elevée**, l'impact altère fortement la qualité ou restreint l'utilisation de façon significative d'une composante présentant un intérêt majeur et des qualités exceptionnelles, dont la conservation ou la protection font l'objet d'une réglementation formelle ou d'un consensus général ; (2) **Moyenne**, lorsque l'impact entraîne la réduction de la qualité ou de l'utilisation de la composante ayant une valeur sociale ou/et des qualités reconnues sans pour autant compromettre son intégrité ; (3) **Faible**, lorsque l'impact n'altère que de façon peu perceptible la qualité, l'utilisation ou l'intégrité d'une composante environnementale dont l'intérêt et la qualité font l'objet de peu de préoccupation.

Tableau 2: Grille de détermination de l'importance de l'impact

| Intensité | Etendue | Durée | Importance |
|---------------------------------|------------|------------|--------------------|
| Elevée (trois signes + ou -) | Régionale | Permanent | Très forte |
| | | Temporaire | Forte |
| | Locale | Permanent | Forte |
| | | Temporaire | Moyenne |
| | Ponctuelle | Permanent | Forte |
| | | Temporaire | Moyenne |
| Moyenne (deux signes + ou -) | Régionale | Permanent | Forte |
| | | Temporaire | Moyenne |
| | Locale | Permanent | Moyenne |
| | | Temporaire | Faible |
| | Ponctuelle | Permanent | Moyenne |
| | | Temporaire | Faible |
| Faible (un signe + ou -) | Régionale | Permanent | Moyenne |
| | | Temporaire | Faible |
| | Locale | Permanent | Faible |
| | | Temporaire | Très faible ou nul |
| | Ponctuelle | Permanent | Faible |
| | | Temporaire | Très faible ou nul |

L'étendue de l'impact exprime, essentiellement, le rayonnement spatial des effets générés par une intervention sur le milieu. Les trois niveaux considérés pour quantifier l'étendue d'un impact sont : (1) ***l'étendue régionale***: l'impact affecte un vaste espace ou plusieurs composantes situées à une distance importante du projet, ou qu'il est ressenti par l'ensemble de la population de la zone d'étude ou par une proportion importante de la population de la région réceptrice ; (2) ***l'étendue locale***: l'impact affecte un espace relativement restreint ou un certain nombre de composantes situées à l'intérieur, à proximité ou à une certaine distance du site du projet, ou qu'il est ressenti par une proportion limitée de la population de la zone d'étude; (3) ***l'étendue ponctuelle***: l'impact n'affecte qu'un espace très restreint ou une composante située à l'intérieur ou à proximité du site du projet, ou qu'il n'est ressenti que par un faible nombre d'individus de la zone d'étude.

La durée de l'impact précise sa dimension temporelle, soit la période de temps pendant laquelle seront ressenties les modifications subies par une composante. La méthode utilisée distingue les impacts : (1) ***Permanents***: dont les effets sont ressentis de façon continue pour la

durée de vie du projet ; (2) **Temporaires**: dont les effets sont ressentis sur une période de temps limitée, correspondant généralement à la période des travaux.

L'interaction entre l'intensité, l'étendue et la durée permet de définir le niveau d'importance de l'impact potentiel. Le tableau suivant distingue cinq niveaux d'importance variant de très fort à très faible.

A la suite de l'évaluation des impacts, en termes de type et d'importance, il est admis qu'un impact négatif peut souvent être corrigé entièrement ou partiellement à l'aide d'une ou de plusieurs mesures d'atténuation. L'évaluation globale du projet sera effectuée sur la base des impacts résiduels, soit ceux qui persisteront après l'application de des mesures d'atténuation.

Tableau 3:Tableausur la nature (nul 0, positif + ou négatif -), l'intensité (élevée (trois signes), moyenne (2 signes) ou faible (1 signe)), l'étendue (ponctuelle, locale ou régionale) et la durée (temporaire ou permanent) des impacts environnementaux et sociaux du projet

| | | PREPARATION | TRAVAUX | | | EXPLOITATION |
|--------------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 |
| RESSOURCES EN EAU | Surface | 0 | -/ponctuel/temporaire | 0 | 0 | -/locale/permanente |
| | Nappe phréatique | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Nappe profonde | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| SOL ET RISQUE D'ÉROSION | | 0 | -/ponctuel/temporaire | 0 | 0 | 0 |
| AIR | | 0 | -/ponctuel/temporaire | 0 | 0 | 0 |
| BIODIVERSITÉ | FAUNE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | FLORE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| PAYSAGE | | -/ponctuel/temporaire | -/ponctuel/temporaire | 0 | 0 | 0 |
| ACTIVITÉS AGRICOLES | | -/ponctuel/temporaire | -/ponctuel/temporaire | 0 | 0 | -/locale/permanente |
| SANTÉ ET SECURITÉ | OUVRIERS | -/ponctuel/temporaire | -/ponctuel/temporaire | -/ponctuel/temporaire | -/ponctuel/temporaire | 0 |
| | CLIENTS DU MARCHÉ | 0 | 0 | 0 | 0 | -/ponctuel/permanent |
| | HABITANTS DE LA COMMUNE | 0 | 0 | 0 | 0 | +++ /local/permanent |
| RETOMBEE ECONOMIQUES | + /ponctuel/temporaire | + /ponctuel/temporaire | + /ponctuel/temporaire | + /ponctuel/temporaire | + /ponctuel/temporaire | +++ /régional/permanent |

Tableau 4: Grille d'évaluation de l'importance des impacts Environnementaux et sociaux du projet de réhabilitation du marché des bestiaux sur les éléments biophysiques et socio-économiques du site récepteur

| | | PREPARATION | TRAVAUX | | | EXPLOITATION |
|--------------------------------|-------------------------|-------------|---------|-----|-----|--------------|
| | | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 |
| RESSOURCES EN EAU | Surface | 0 | 0/- | 0 | 0 | - |
| | Nappe phréatique | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | Nappe profonde | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| SOL ET RISQUE D'ÉROSION | | 0 | 0/- | 0 | 0 | 0 |
| AIR | | 0 | 0/- | 0 | 0 | 0 |
| BIODIVERSITÉ | FAUNE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | FLORE | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| PAYSAGE | | 0/- | 0/- | 0 | 0 | 0 |
| ACTIVITÉS AGRICOLES | | 0/- | 0/- | 0 | 0 | - |
| SANTÉ ET SECURITÉ | OUVRIERS | 0/- | 0/- | 0/- | 0/- | 0 |
| | CLIENTS DU MARCHÉ | 0 | 0 | 0 | 0 | - |
| | HABITANTS DE LA COMMUNE | 0 | 0 | 0 | 0 | ++ |
| RETOMBEE ECONOMIQUES | | 0/+ | 0/+ | 0/+ | 0/+ | +++ |

5.2. Analyse des impacts

Pour chaque composante du projet identifiée à partir de la grille d'évaluation environnementale (Tableau 3 et Tableau 4), susceptible d'avoir une répercussion sur l'un des éléments du milieu, la présente section fournit une description et une évaluation des impacts des différentes composantes du projet sur les éléments biophysiques et socioéconomiques du milieu. Ceci concernera la phase de préparation et d'exécution du projet ainsi que la phase d'exploitation et de production.

5.2.1. Phase de préparation du projet et de l'installation du chantier

Pour limiter au maximum les impacts négatifs du projet et éviter les conflits sociaux, la commune et l'entrepreneur doivent collaborer à fin d'adopter certaines mesures préventives nécessaires pour la fluidité et la viabilité du projet de réhabilitation en question.

Il s'agit principalement d'un changement du statut juridique de la terre acquise, de celle à vocation agricole à un lot réservé pour les activités communale, notamment son exploitation pour la mise en place d'un marché aux bestiaux.

Il faut envisager également un plan de situation précisant l'emplacement du chantier et la nature des équipements (baraquements, locaux, engins mobiles et fixes, aires de stockage des matériaux de construction, des déchets solides, des carburants, des lubrifiants, etc.) Il doit fixer au préalable la superficie, les limites et le statut foncier du site choisi pour l'installation du chantier toute en s'éloignant des terres agricoles voisines.

Un plan de masse relatifs aux différentes catégories d'aménagements prévues est aussi indispensable pour l'installation des composantes du chantier : bureaux, campement, installation sanitaires et système d'évacuation des eaux usées, aires de stockage de matériaux de construction, atelier d'entretien des engins et véhicules, zone de stockage de carburants et de lubrifiants, et l'ensemble du système de gestion des différents produits et déchets solides et liquides.

5.2.2. Phase d'exécution des travaux

5.2.2.1. Les ressources en eau

Dans ces conditions et en tenant compte de la durée temporaire du projet, d'environ trois mois, l'importance de l'impact du projet sur les masses d'eau, notamment superficielle (de

ruissellement) est jugée négalif de très faible intensité, voire-même nul.

La présence d'un bras actif mais temporaire de l'oued Dardour augmente les risques de crue et de stagnation prolongée des eaux pluviales. En effet, les eaux qui débordent sont susceptibles de toucher la stabilité des constructions du projet (clôture, bureau, WC, remblayage) et de perturber le fonctionnement hebdomadaire du marché des bestiaux de Mejel Bel Abbès. Dans ce contexte, le renforcement du socle par la mise en place d'un système de drainage périphérique qui agit par gravité doit être préconisé.

Les aquifères qui se trouvent à une profondeur dépassant 20 m les disjoint catégoriquement tout rejets liquides et solides pouvant être émis par les activités du projet.

5.2.2.2. Le sol

En outre, pendant l'exécution des travaux du projet divers types de déchets, mais avec des quantités estimées faibles, provenant des travaux de terrassement, de construction des ouvrages, etc. peuvent être émis involontairement. Ils sont susceptibles d'affecter faiblement les propriétés initiales du sol et changer le paysage visuel.

Toutefois, la faible valeur écologique de la zone d'intervention, l'étendue locale et la durée temporaire des activités du projet, l'impact prévu sur l'intégrité du sol pourrait être considéré comme **un impact négatif faible voire- même nul**.

Comme mesures d'atténuation, il faut tout d'abord interdire de bruler les déchets solides ; mettre en place un système simple de tri des déchets et matériaux de construction (bois, emballage, métal, etc.) et livraison de ces déchets aux collecteurs et recycleurs agréés ; stocker les déblais et les autres déchets inertes à l'abri des vents dominants et des eaux de ruissellement pendant les saisons pluviales et finalement il est impératifs d'évacuer régulièrement et si possible de façon quotidienne les déchets solides et les déblais vers une décharge contrôlée.

5.2.2.3. Air ambiant

L'exécution de certaines activités du projet produira certainement certaines substances et éléments chimiques engendrés principalement par la combustion des carburants des engins et par les activités induisant une mobilisation du sol. Il s'agit principalement du dégagement des aérosols avec différentes tailles (poussière). Le dégagement de ces éléments est soupçonné être locale et à très courte durée puisqu'il n'aura lieu que pendant les heures du travail et avec

l'utilisation active d'un nombre réduit d'engins. En conditions naturelles et avec la faible concentration émise, ces éléments seront rapidement dispersés, notamment sous l'effet de l'énergie éolienne non négligeable et fréquente dans toute la région. Compte tenu donc de la faible intensité de la perturbation, de son étendue locale, de la faible valeur attribuée à cet élément du milieu et de la durée temporaire de ces polluants atmosphériques, **l'importance de cet impact est jugé négatif voire-même nulle.**

Pour limiter les impacts du dégagement des aérosols, il faut envisager un arrosage régulier des aires des travaux et des itinéraires des engins utilisés, couvrir les bennes des camions de transport, humidifier les matériaux de construction, les déblais et les déchets inertes du chantier, stocker les matériaux de construction et des déblais à l'abri des vents dominants et finalement limiter la vitesse des engins dans l'emprise des travaux.

5.2.2.4. Paysage et site archéologique

Pendant l'exécution des travaux, l'impact visuel des installations du chantier, des fossés et des déblais excédentaires ou de remblayage et de stockage sont susceptibles d'engendrer une modification temporaire du paysage initial. Cet impact est temporaire et finira avec la clôture des travaux. Sur ce, l'importance de l'impact du projet sur le paysage est vraisemblablement qualifié d'impact négatif faible voire-même nul.

En outre, le présent projet ne se trouve pas à proximité de sites ou monuments culturels classés ou de sites à intérêt particulier. En cas de découverte fortuite d'objets archéologiques ou ayant une valeur culturelle, des mesures spéciales doivent être prises par l'entreprise, notamment l'information immédiate des services du ministère de la culture, arrêter les travaux sur les lieux de la découverte, protéger et ne pas déplacer les objets découverts conformément aux dispositions prévues par le Code du patrimoine.

5.2.2.5 Les systèmes biologiques

La compilation bibliographique et les observations directes sur le terrain ne révèlent aucune espèce importante ou un espace à intérêt. Dans ces conditions, quelque soit la composante du projet, les impacts potentiels sur les systèmes biologiques seront quasiment nuls.

5.2.2.6. Impacts sur le milieu socioéconomique

Impacts sur l'hygiène et la sécurité au travail

Pendant la phase d'exécution, les travailleurs sont directement et indirectement exposés à des risques d'accidents et de maladies professionnelles (blessures, chutes, brûlures, incendies, intoxication, bruit, etc.) due à l'utilisation des engins, fouilles, etc. Ils peuvent subir des conséquences irréversibles sur leur santé, notamment l'invalidité, maladie chronique, voire-même la mortalité.

Ainsi, l'application de la politique de santé et de sécurité mentionné au code du travail serait un élément clé pour garantir un bon état de sécurité et d'hygiène pour le personnel mobilisé. Toutefois, l'importance de l'impact est jugée négatif très faible en raison de la durée limitée et des faibles risques engendrés par les différentes opérations du projet, de son étendue locale et de la grande valeur attribuée à la santé et à la sécurité du personnel.

Toutefois, il faut exiger (1) le port obligatoire d'équipement de protection, (2) la mise à la disposition du chantier d'une boîte à pharmacie nécessaire aux premiers secours et (3) un personnel formé pour intervenir en cas d'accident.

Impacts sur l'économie locale

Pendant l'exécution des travaux, le projet procurera des dizaines de jours de travail au profit de plusieurs personnes de la population locale. Ainsi, l'importance de l'impact ne pourrait être considéré que positif très faible à nulle.

5.3. Phase d'exploitation et de production

Pendant la phase d'exploitation, la mise en place des différentes composantes du projet génère certainement des impacts positifs sur la population riveraine, mais également des villes voisines dont la principale activité est la vente des bestiaux. En outre, avec le déplacement du marché aux bestiaux du centre-ville vers le site Dardour, la commune contribuera fortement à l'évitement des maladies recensées dernièrement et qui sont en rapport avec les activités du souk. Cette réaction est également indispensable pour maintenir une régularité des activités quotidiennes des habitants des plus importants quartiers de Mejel Bel Abbès qui ne cessent de plaindre face à une telle situation.

Quant aux impacts négatifs durant la phase de production, ils sont souvent directement liés à l'insuffisance d'entretien et de maintenance des composantes aménagées. Dans ce contexte, il est de la responsabilité de la municipalité ou du contractant de veiller au bon fonctionnement des infrastructures et à leur durabilité conformément aux objectifs pour lesquels elles ont été

initiées. Il est recommandé également d'élaborer un plan d'entretien et de surveillance sanitaire pour le contrôle mensuel de l'état des équipements du marché (clôture, portières, VRD, etc) et du système de drainage proposé ainsi que pour la collecte régulière des déchets ménagers et surtout des animaux.

En phase de production, il est nécessaire d'adopter des mesures indispensables pour limiter l'impact des rejets liquides du bloc sanitaire. Dans le contexte de la zone du projet, la meilleure solution serait d'installer des fosses septiques à condition qu'elles soient régulièrement vidangées.

Finalement, pendant la phase d'exploitation du projet et afin d'éviter tout chevauchement entre les terres agricoles voisines et les activités du marché aux bestiaux, il serait nécessaire d'installer un système de Tabia ou de fossé. Il s'agit d'une mesure de prévention contre le débordement des bestiaux.

6. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Conformément au Manuel Technique de l'Évaluation Environnementale et Sociale (MTEES) du Programme de Développement Urbain et de la Gouvernance Locale (PDUGL) et de la réglementation tunisienne et aux procédures environnementales et sociales des bailleurs de fond, ce projet d'aménagement du marché aux bestiaux nécessite la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) exécutable pendant toute les phases du projet (préparation, exécution des travaux et exploitation). Il est élaboré pour s'assurer que les impacts potentiels négatifs sont convenablement identifiés, atténués, gérés et surveillés.

En effet, pour chaque impact identifié et analysé, des mesures d'atténuation appropriées seront proposées conformément au Principe Hiérarchique d'Atténuation (PHA) exigé par les bailleurs de fonds. Il s'agit dans la limite du possible de supprimer, si non de limiter ou encore compenser les impacts négatifs générés par le projet, et ce à court, moyen et à long termes.

Ce document comportera un certain nombre d'actions dont les objectifs sont les suivants : (1) un sommaire du programme d'atténuation des impacts négatifs, en précisant les responsabilités, les coûts et les financements des différentes actions ; (2) le programme de surveillance et de suivi ; (3) le programme de renforcement des capacités ; (4) la consultation publique.

Le tableau suivant présente le plan d'atténuation et fixe les responsabilités et les coûts prévisionnels des mesures d'atténuation pendant les travaux et la phase d'exploitation.

6.1. Plan d'atténuation de la phase de préparation, d'installation du chantier et d'exécution des travaux

Tableau 5: Plan d'atténuation de la phase de préparation, d'installation et d'exécution des travaux

| Activités/désignation | Impact | Mesures préconisées | Responsable | Calendrier de mise en œuvre | Coûts estimatifs |
|---|--|--|---|-----------------------------|-------------------|
| Phase de préparation du projet | | | | | |
| Assurer que les occupants des terres voisines sont convaincus par le projet. | - Conflits sociaux | Changement du classement de la terre acquise, de celle à vocation agricole à un lot réservé pour les activités de la municipalité, notamment sa réservation pour la mise en place d'un marché aux bestiaux. | La commune | Phase préparation. | Caisse de commune |
| Mise en place d'un système convenable qui facilite le drainage des eaux de ruissellement du bras de l'oued Dardour. | Problème de crue et de stagnation prolongée des eaux pluviales. En effet, les eaux qui débordent sont susceptibles de toucher ultérieurement les constructions (clôture, bureau, WC, remblayage) et de perturber les activités hebdomadaires du souk. Le renforcement du socle programmé est alors indispensable afin de limiter l'impact des crues aussi bien pendant la phase d'exécution des travaux que pendant la phase d'exploitation. | Mise en place d'un système de drainage périphérique qui agit par gravité. | La commune | Phase préparation. | Caisse de commune |
| Phase d'installation du chantier | | | | | |
| Occupation provisoire des terres | - Changement du paysage | - Installation du chantier sur la terre acquise pour le projet. | L'entrepreneur sous le contrôle de la commune | Phase préparation. | Entrepreneur |
| Baraquement et base de vie sur chantier | Dégradation du paysage/pollution atmosphérique, pédologique et hydrique/ touchée à l'hygiène et la santé des travailleurs et du public riverain. | Il faut envisager : - Un plan d'installation du chantier toute en s'éloignant des terres agricoles voisines. - Un plan de collecte et de gestion des déchets solides tout en indiquent l'emplacement de l'aire de stockage qui doit être à l'abri des vents dominants et des eaux. | L'entrepreneur sous le contrôle de la commune | Phase préparation | Marché travaux |
| Phase travaux | | | | | |
| Pollutions générées | | | | | |

| | | | | | |
|---|---|---|---|-----------------------------------|--------------------------------|
| Pollutions atmosphériques | - Risques sanitaires pour les ouvriers. | - Arrosage régulier des aires des travaux et humidification des matériaux; - Couverture obligatoire des bennes des camions. | L'entrepreneur sous le contrôle de la commune | Phase travaux | Inclus dans le prix du marché. |
| - Rejets liquides (sanitaires avec 30 à 40 l/ouvrier/jour et de chantier) - Fuites d'huiles usagées et de carburants | - Pollution des eaux de ruissellement et du sol | - Aménager une fosse étanche de collecte des eaux usées qui seront vidangées par une entreprise agréée et transférées vers une STEP de l'ONAS; - Interdire les opérations de maintenance des engins sur chantier | L'entrepreneur sous le contrôle de la commune | Durant toute la phase des travaux | Inclus dans le prix du marché. |
| Déchets solides | | - Stocker provisoirement les déblais sans qu'ils affectent la circulation des eaux, - Réutiliser dans la limite du possible les déblais excavés | L'entrepreneur sous le contrôle de la commune | Durant toute la phase des travaux | Inclus dans le prix du marché. |
| Milieu naturels | | - | | | |
| Faune, flore et habitats naturels | Impacts sur les agrosystèmes voisins à la zone d'intervention | - Eviter de toucher à l'intégrité des agrosystèmes bordant la zone d'intervention | L'entrepreneur sous le contrôle de la commune | Durant toute la phase des travaux | Inclus dans le prix du marché. |
| Sol | Risque de pollution de sol Risque d'érosion du sol Risque de tassement de sol | - Evacuer régulièrement les déchets impropres vers des décharges ou des sites avisés. - Ne mélanger pas les déchets, même inertes avec les terres arables pour préserver leur fertilité - Réutiliser les sols extraits et mobilisés notamment pour le remblayage et le terrassement | L'entrepreneur sous le contrôle de la commune | Durant toute la phase des travaux | Inclus dans le prix du marché. |
| Ressources en eau | - Perturbation limitée et temporaire du drainage des eaux superficielles - Contamination accidentelle des eaux de ruissellement par les rejets liquides toxiques (hydrocarbures, lubrifiants et produits bitumeux) | -Éviter l'accumulation des terres décapées - Utiliser au maximum les terres initialement décapées - Mettre en place un système de drainage des eaux pluviales sur site. | L'entrepreneur sous le contrôle de la commune | Durant toute la phase des travaux | Inclus dans le prix du marché. |
| Paysage | Modification locale et temporaire du paysage. Cet impact s'anéantit avec la fin des travaux d'aménagement. | - Organiser le chantier avec des zones dédiées aux différents stocks, déchets, etc. - Stocker provisoirement les matériaux dans une aire située sur le site de chantier ; | L'entrepreneur sous le contrôle de la commune | Durant toute la phase des travaux | Inclus dans le prix du marché. |

| | | | | | |
|------------------------------|---|--|---|-------------------------------|--|
| | | -Réutiliser les déblais excavés pour le remblayage ; -Évacuer régulièrement les déchets impropres vers les sites autorisés ; -Restaurer et nettoyer les emprises des travaux à la fin du projet. | | | |
| Milieu socio-économique | | | | | |
| Population | - Création d'emploi local | - Informer à l'avance des dates de début des travaux du projet | L'entrepreneur sous le contrôle de la commune | Inclus dans le prix du marché | |
| Santé et sécurité au travail | Risques d'accidents et de maladies professionnelles (blessures, chutes, brûlures, d'incendie, d'intoxication, bruits, etc.) | - Désigner un responsable HSE du chantier - Disposer du matériel de protection individuelle (casques, gants, chaussures de sécurité, lunettes, bouchons d'oreilles adéquats, etc....) et exiger leur port ; - Mettre en place un dispositif de premiers secours et des moyens de communication et de transport, d'évacuation en cas d'accidents ; - Sensibiliser les personnels sur les risques des accidents de travail et sur la nécessité de respecter les consignes et les mesures de sécurité. | L'entrepreneur sous le contrôle de la commune | Inclus dans le prix du marché | |

6.2. Plan d'atténuation de la phase exploitation et maintenance

Tableau 6: Plan atténuation de la phase exploitation et maintenance du projet

| Facteurs d'impact | Impact | Plan d'action | Calendrier de Mise en œuvre | Responsable | Coûts/ Financement |
|--------------------------|---|--|-----------------------------|--|---|
| Pollution générée | | | | | |
| <i>Eaux pluviales</i> | -Débordement des eaux pluviales et inondation dans les zones de forte pente, notamment en bas du quartier -Stagnation des eaux pluviales provoquée par l'ensablement, l'obstruction des ouvrages de drainage | Réparer et programmer un plan de curage régulier des ouvrages de drainage. | Durant l'exploitation | Conformément aux clauses du contrat entre la commune et le contractant | Caisse de la commune ou budget du contractant |
| <i>Déchets solides</i> | Déchets produits du fonctionnement du marché surtout les bouses, fèces et reste d'animaux. | Collecter et transporter les déchets produits par les animaux chaque semaine | Durant l'exploitation | Conformément aux clauses du contrat entre la commune et le contractant | |

| Milieu Naturel | | | | | |
|-----------------------------------|--|--|-----------------------|--|---------------|
| <i>Paysage</i> | Impacts positifs sur la qualité esthétique du paysage dans le quartier | Proposer au contractant de procéder à des actions d'embellissement concertation avec les services de la commune. | Durant l'exploitation | Conformément aux clauses du contrat entre la commune et le contractant | Budget annuel |
| Milieu socioéconomique | | | | | |
| <i>Santé et sécurité publique</i> | -Eviter les maladies générées par l'emplacement actuel du marché aux bestiaux, notamment la brucellose. - Eviter d'entraver aux activités habituelles des habitants résidents des plus importants quartiers de Mejel Bel Abbès. | | Durant l'exploitation | Conformément aux clauses du contrat entre la commune et le contractant | Budget annuel |

6.3. Plan de contrôle et de suivi environnemental et socioéconomique du projet durant la phase des travaux

Tableau 7: Plan de contrôle et de suivi environnemental et socioéconomique du projet durant la phase des travaux

| Facteurs d'impact | Paramètre de suivi | Localisation | Type de contrôle | Fréquence | Moyenne de contrôle | Responsable | Coûts/ Financement |
|----------------------------------|-----------------------------|--|---|------------------------------------|---|-----------------------------|--------------------------------|
| Plan de contrôle environnemental | | | | | | | |
| <i>Emissions atmosphériques</i> | Poussières | Air ambiant au niveau des sources d'émission et au voisinage des habitations | Observation visuelle (et analyse en cas de nécessité) | Quotidienne | Rapport mensuel Analyses Conformité à la norme NT 106.04 relative à la qualité de l'air ambiant | Responsable HSE Point focal | Inclus dans les prix du marché |
| <i>Rejets liquides</i> | Gestion des rejets liquides | - Fosses septiques étanche - Fûts étanche | -Vérification de l'étanchéité des fosses -Vérification de la présence des fûts | -hebdomadaire -hebdomadaire | Rapport mensuel | Responsable HSE Point focal | Inclus dans les prix du marché |
| <i>Déchets solides</i> | Gestion des déchets solides | Zones des stockages des matériaux solides | Contrôle visuel | Hebdomadaire | Rapport mensuel | Responsable HSE Point focal | Inclus dans les prix du marché |

| | | | | | | | |
|---|---|---------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Sol</i> | -Pollution de sol - | Zone du projet | Contrôle visuel | Hebdomadaire | Rapport mensuel | Responsable HSE Point focal | Inclus dans les prix du marché |
| <i>Ressources en eau</i> | -Perturbation provisoire du drainagedeseauxpluviale s du site -, desproduitsbitumineux | -système de drainage adéquat | Contrôle visuel | Hebdomadaire | Rapport mensuel | Responsable HSE Point focal | Inclus dans les prix du marché |
| <i>Paysage</i> | Étatsduterrain | Siteduchantier | Contrôlevisuel | Hebdomadaire | Rapport mensuel | Responsable HSE Point focal | Inclus dans les prix du marché |
| Plan de contrôle socioéconomique | | | | | | | |
| <i>Santé et sécurité des ouvriers</i> | -Accidents de travail | Zone du projet | Contrôle visuel | Quotidien | Rapport mensuel | Responsable HSE Point focal | Inclus dans les prix du marché |

6.4. Plan de contrôle et de suivi environnemental et socioéconomique du projet durant l'exploitation

Tableau 8: Plan de contrôle et de suivi environnemental et socioéconomique du projet durant l'exploitation

| Facteurs d'impact | Paramètre de suivi | Localisation | Type de contrôle | Fréquence | Moyen de contrôle | Responsable | Coûts/Financement |
|--------------------------|--|----------------|------------------|------------|---------------------|--------------|--------------------------------|
| Pollution générée | | | | | | | |
| <i>Rejets liquides</i> | Surface du sol | Site du projet | Contrôle visuel | Périodique | Rapport trimestriel | Municipalité | Inclus dans les prix du marché |
| Milieu Naturel | | | | | | | |
| <i>Ressources en eau</i> | Qualité des eaux ruissellement | Site du projet | Contrôle visuel | Périodique | Rapport trimestriel | Municipalité | Inclus dans les prix du marché |
| <i>Paysage</i> | Agrosystèmes voisins et état du lot occupé par le marché | Zone du projet | Contrôle visuel | Périodique | Rapport trimestriel | Municipalité | Inclus dans les prix du marché |

6.5 Plan de renforcement des capacités

Au niveau des communes et des délégations, de tels projets de réhabilitation sont impérativement traités par un ingénieur travaux. Ce responsable est chargé essentiellement du contrôle et du suivi des travaux d'aménagement. Toutefois, il est important de signaler que cette institution ne possède pas dans son équipe d'un responsable formé en la matière de la gestion environnementale des projets. Il serait alors indispensable de recruter un ingénieur pour cette tâche et de bénéficier d'une formation solide pour les principaux thèmes suivants :

- Mise en œuvre du PGES ;
- Nouvelles lois et réglementation liées à la gestion environnementale ;
- Impacts environnementaux et sociaux ;
- Procédures de gestion et caractérisation environnementale ;
- Bonnes pratiques environnementales ;
- Suivi, exploitation et de l'entretien des projets.

Tableau 9: Programme de renforcement des capacités

| Désignation | Responsables | Bénéficiaires | Calendrier | Coûts | Financement |
|---|---------------------------------------|------------------|--------------------------------|--------|--------------------------------------|
| <u>Sessions de formation</u> | | | | | |
| Renforcement des capacités de la commune dans le suivi de la mise en œuvre de PGES | Consultant-Environnementaliste | Responsable PGES | Avant le démarrage des travaux | 4hj | Commune (Prêt de la Banque Mondiale) |
| <u>Assistance technique</u> | | | | | |
| Assistance technique pour la mise en œuvre du PGES | Consultant-Environnementaliste | Responsable PGES | Avant le démarrage des travaux | 10 hj | Commune (Prêt de la Banque Mondiale) |
| <u>Matériels et équipements</u> | | | | | |
| Renforcement des capacités pour la manipulation des matériels et équipements | Consultant en matériels et équipement | Responsable PGES | Avant le démarrage des travaux | 2hj | Commune (Prêt de la Banque Mondiale) |
| <u>Acquisition de matériel</u> portatif pour le contrôle de la pollution hydrique et atmosphérique et mesure de bruit, poussières, pH des eaux, de la salinité, de la turbidité, etc. | Commune | Commune | Durant l'exploitation | 15 000 | Commune (Prêt de la Banque Mondiale) |

7. CONSULTATION PUBLIQUE

Une consultation publique a eu lieu le 25 décembre 2019 après l'élaboration de la version provisoire du PGES. L'objectif principal de cette réunion est d'informer le public concerné de Majel Bel Abbès des composantes du projet et le faire participer à la prise de décision finale concernant le projet de réhabilitation en question. Cette consultation du publique a été organisée en collaboration avec la commune de Mejel Bel Abbès.

Le jour de la réunion, le nombre de présents dépasse la trentaine, tous masculins. Ils représentent les habitants des quartiers les plus populaires de Majel Bel Abbes et qui sont directement touchés par les impacts de l'emplacement actuel du marché aux bestiaux.

Le jour de la réunion, la plus grande partie (95%) de l'assistance a déclaré que la situation actuelle devient invivable surtout avec l'étalement de la superficie occupée par le souk. En effet, deux jours par semaine, vendredi et samedi, plusieurs problèmes émergent devant leurs demeures, notamment le rejet des déchets, les restes et les cadavres de bestiaux, les conflits entre et avec les exploitants, les maladies, abondance des aérosols, arrêt complet de la circulation et de toutes autres activités commerciales dans la zone occupée par le marché, vols, etc. De même, le responsable du centre des jeunes, confirme que toutes les activités de son établissement sont bloquées pendant le déroulement des activités u marché aux bestiaux.

Toutefois, deux membres de la famille HAJJI se déclarent contre le déplacement du marché aux bestiaux vers le site Dardour. Ils prétendent qu'avec le temps, les activités du nouveau marché pourront s'étendre pour toucher leurs terres agricoles qui se trouvent, selon nos propres observations, à plus de 300 m du site envisagé.

Quant aumaire de la commune, il a insisté qu'il a cherché à trouver un autre emplacement du nouveau marché mais aucune alternative n'est possible. En plus, devant la nécessité de répondre aux exigences de la plus grande masse de la population soumise à des impacts graves, il est obligé de suivre l'exécution du projet d'aménagement du nouveau marché aux bestiaux. Il trouve que c'est une opportunité pour changer le cap aussi bien environnemental que socioéconomique de toute la région. En plus, il prétend lui aussi que les deux membres de la famille HAJJI ne sont pas directement concernés surtout que leurs terres sont séparées du

présent projet par la route, bien loin, à environ 300 m et qui se situent en troisième position par rapport au site du projet.

A la fin de la réunion, toute l'assistance, excepté les deux membres de la famille HAJJI qui ont quitté la salle, sont d'accord à l'unanimité pour l'exécution et l'exploitation du projet de l'aménagement du nouveau marché aux bestiaux à Majel Bel Abbès.

8. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

Lors de la réalisation et d'exploitation du projet, la commune mettra en place un mécanisme de gestion des plaintes qui définit les procédures de réception, de gestion et de traitement des plaintes et doléances des citoyens en général et des personnes affectées en particulier et ceux conformément au guide sur les mécanismes de gestion des plaintes élaboré par la caisse des prêts et de soutien des collectivités locales.

Tableau 10: suivi du traitement des plaintes

| | |
|---|--|
| Nombre de plaintes enregistrées | |
| Résumé synthétique du type de plaintes | |
| Nombre de plaintes traitées dans un délai de 21 jours | |

ANNEXE 1

LISTE DE VÉRIFICATION POUR LE TRI DES PROJETS

A7

Collectivité Locale: Majel Bel Abbas

Information sur le projet :

Intitulé du sous projet : Projet d'aménagement du marché des bestiaux à la commune de Majel Bel Abbas PAI 2019

Coût prévisionnel du Projet : 264 000 DT

Date prévue de démarrage des travaux : Décembre 2019

Nombre de bénéficiaires (Ménages, population) :30000

Zone d'intervention: 6 zones : Zone Dardour

Superficie desservie : 3 ha

Superficie de l'emprise du projet, y compris l'installation du chantier : 3 ha

Autres précisions :

Critères environnementaux et sociaux de non éligibilité du sous projet au financement du programme PDUGL (P for R)

| Questions | Réponses | |
|--|----------|-----|
| | Oui | Non |
| Le projet va-t-il : | | |
| 1. Nécessiter l'expropriation de surfaces importantes de terrain. (>1 ha) ? | | X |
| 2. Nécessiter le déplacement involontaire d'un nombre élevé de familles ou de personnes (> 50 personnes)? | | X |
| 3. Produire des volumes importants de polluants solides ou liquides ou gazeux nécessitant des installations de traitement spécifique au projet (Par exemple, des installations de traitement des eaux usées, de stockage ou d'élimination de déchets | | X |
| 4. Nécessiter des mesures d'atténuation ou de compensations onéreuses qui risquent de rendre le projet inacceptable sur le plan financier ou social ? | | X |
| 5. Générer des déversements de déchets liquides ou solides en continue dans le milieu naturel (par exemple en cas d'absence d'infrastructure existante de traitement)? | | X |
| 6. Affecter les écosystèmes terrestres ou aquatiques, la flore ou la faune protégées (zones protégées, forêts, habitat fragile, espèces menacées) ou abritant des sites historiques ou culturels, archéologiques classés ? | | X |
| 7. Provoquer des changements dans le système hydrologique (Déviation des canaux, Oued, modification des débits, ensablement, débordement, ...) ? | | X |
| 8. Comprendre la création d'abattoirs, de STEP, de centre de transfert des déchets, de décharges contrôlées? | | X |

- Si la réponse est positive à l'une ou plusieurs questions ci-dessus (1 à 8), le projet est classé dans la catégorie A. Il est exclu du financement PDUGL.

- Si toutes les réponses sont négatives (le projet est admissible au financement "PDUGL"), passer à la vérification des critères d'inclusion du projet à l'évaluation environnementale et sociale (Liste de vérification ci-après).

Vérification de la nécessité ou non d'une évaluation environnementale et sociale

| Questions | Réponses | |
|--|----------|-----|
| | Oui | Non |
| Le projet va-t-il : | | |
| 9. Porter atteinte aux conditions de subsistance des populations locales (affecte les activités commerciales locales, agricoles ou autres, les récoltes, les marchands installés en bord de route ou dans les rues, entrave l'accès aux ressources naturelles, aux biens et services et les biens communs tels que les points d'eau, les routes communautaires,) ? | | X |
| 10. Impliquer l'installation d'activités connexes au sous projet (Par exemple, centrale d'enrobé pour le revêtement des voiries, carrières de sable et de granulats, etc.)? | | X |
| 11. Générer des nuisances et des perturbations fréquentes aux riverains, aux usagers et aux concessionnaires (Poussières, bruits, difficultés d'accès aux logements, déviation de la circulation, déplacement des réseaux existants, coupure d'eau, d'électricité, etc.)? Fréquentes : de fréquences continues > 06 Six heures par jour tout le long de la phase travaux et en dehors des heures de repos officielles. | | X |
| 12. Être implanté sur un terrain accidenté, érodé, à forte pente, inondables, d'accès difficile, ...)? | X | |
| 13. Être implanté sur un terrain nécessitant un changement de vocation et ou des autorisations spéciales (Par exemple, Décision de changement de vocation, autorisation d'occupation du DPH, du DPM, DPR, avis préalable de l'ANPE sur l'évaluation environnementale préliminaire du projet, ...)? NB : le changement de vocation concerne les terres agricoles | | X |
| 14. Provoquer la dégradation des espaces verts, l'arrachage d'arbres, le colmatage des conduites des ouvrages de drainage existant ? | | X |
| 15. Générer des déversements accidentels ou occasionnels de déchets solides ou liquides dans le milieu naturel (Exemple, trop plein d'une station de pompage des eaux usées, déchets de chantier,)? | X | |
| 16. Nécessiter la modification des logements (Par exemple, surélévation de la côte zéro pour permettre le raccordement des eaux usées ou pour éviter le retour des eaux et l'inondation)? | | X |
| 17. Nécessiter l'ouverture et l'aménagement d'une nouvelle rue ou route ou l'élargissement d'une route/rue existante sur un linéaire important (>1 km) et/ou de linéaire total cumulé >5km? | | X |
| 18. Nécessiter la création d'un réseau de drainage enterré et/ou un réseau d'assainissement et/ou réseau d'alimentation en eau potable? | | X |
| 19. Comprendre un réseau d'irrigation des espaces verts par les eaux usées traitées? | | X |
| 20. Comprendre la création d'établissements municipaux (Exemples : dépôts et ateliers de réparation, marchés aux bestiaux, marché de gros, marchés hebdomadaires, marchés municipaux..)? | X | |

Si la réponse est positive à une ou plusieurs questions ci-dessus (9 à 20), le projet est classé dans la **catégorie B** et doit faire l'objet d'un Plan de Gestion Environnemental et Sociale (PGES).

Si toutes les réponses sont négatives, le sous projet est classé dans la **catégorie C**. Le PGES n'est pas requis dans ce cas et il suffit d'inclure "Les conditions de gestion environnementale des activités de construction (CGEAC - ANNEXE 2) dans le DAO et le marché travaux.

Conclusion: Le projet est classé dans la catégorie B

Date, 30 Septembre 2019.

Signature du vérificateur de la collectivité locale.



عن رئيس البلدية
الكتاب
أحمد مصطفى

ANNEXE 2

ماجل بلعباس في: 19 جوان 2019

الجمهورية التونسية
وزارة الشؤون المحلية والبيئة
ولاية القصرين
بلدية ماجل بلعباس
ع 577

AH

من رئيس بلدية ماجل بلعباس
إلى
السيد المدير الجهوي للتجهيز والإسكان والتهيئة الترابية بالقصرين

الموضوع: حول ملف دراسة سوق الدواب ببلدية ماجل بلعباس.

وبعد،
تبعاً للجلسة الفنية بالإدارة الجهوية للتجهيز والإسكان والتهيئة الترابية بالقصرين المنعقدة بتاريخ
14 جوان 2019 والتي نظرت في ملف سوق الدواب ببلدية ماجل بلعباس في مرحلته الأولى
التمهيدية فإن المجلس البلدي يتعهد بإجراء الأشغال التهيئة الأرضية بما في ذلك سبل تصريف مياه
الأمطار خارج فضاء السوق.

والسلام



ANNEXE 3










AS

تأدية شهادة

الحمد لله ،

نحن الممضين أسفل هذا المتساكنون جوار سوق الدواب والانتصاب لبلدية ماجل بلعباس نشهد أن الأضرار اللاحقة بنا وبعائلاتنا وعقاراتنا من جراء تواجد السوق المذكورة وسقط الأحياء السكنية من ذلك الفوضى العارمة طيلة يومي الجمعة والسبت أيام انتصاب السوق وكذلك الروائح الكريهة والفواضل المتسببة في عديد الأمراض الجلدية والتنفسية وجرثومية الشمنيوزة الخطيرة التي تركت عديد العاهات والتشوّهات لدى العديد من الرضع وحتى الكبار منهم إلى جانب التلفظ بألفاظ مخلة بالحياء والأخلاق والخصومات والمسرقات الشيء الذي دعا العديد منا إلى عرض أملاكه للبيع .

كما نشهد أننا طالبينا البلدية منذ سنين إلى العمل على نقلة السوق خارج الأماكن الأهله بالسكان لكن مع الأسف الشديد لم نجد الأذان الصاغية لطلبنا الشيء الذي دعانا إلى تعطيل لزمة السوق الأولى والثانية وقد تم الاتفاق مع النيابة الخصوصية للبلدية وعديد الممثلين عن المجتمع المدني وكافة المتساكنين بالتزام رئيس النيابة الخصوصية وكافة أعضائه على شراء قطعة ارض بمساحة هكتارين اثنين يقع بناء سوق الدواب والانتصاب عليها وتم إصدار بيان للمصوم على أن يقع انتقال السوق في بداية شهر جانفي 2015 ، وحيث تم بيع السوق الأسبوعية للدواب والانتصاب بناء على ما تم الاتفاق عليه والتزمت وتعهدت البلدية به لكن مع الأسف الشديد بقيت دار لقمان على حالها وبقينا جميعنا وحتى المستلزم في نفس المعاتبات هذا ما تم الاتفاق ق عليه حيث نطالب السلط المركزية إلى التدخل لإيجاد الحلول ونقلة هذا السوق خارج أماكن العمران وخلافا لذلك لن يتمكن المستلزم القيام بعمله أمام معاناتنا .

| الامضاء | رقم بطاقة التعريف | الاسم واللقب |
|---|-------------------|----------------------|
|  | 02626784 | حبيب الحميد مسعودي |
|  | 02778585 | عادل مسعودي |
|  | 0905432 | محمد ميرمرحودي |
|  | 09072049 | الطاهر منصور |
|  | 02774192 | محمد بن بومعجة منصور |
|  | 08205711 | وليد منصور |
|  | 0 | محمد الغانم منصور |
|  | 02788632 | رنا مرزوقي |
|  | 08248654 | دجان منصور |

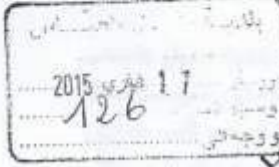
ANNEXE 4

بسم الله الرحمن الرحيم

AL6

من مستلزم السوق الاسبوعية بماجل بلعباس

الى السيد :



رئيس النيابة الخصوصية بماجل بلعباس

تحية طيبة

الموضوع : حول وضعية سوق الدواب و الانتصاب

وبعد ،

اعلم جنابكم انني لم اتمكن من استخلاص معالم الوقوف و البيع بالسوق لعدة اعتبارات كالتالي:

- عدم التزام التجار و المنتصبين بالدخول الى داخل صور السوق .
 - الانتصاب العشوائي لهؤلاء بداية من جانب المستوصف الى حدود نهاية حي الجديد على مستوى منزل مصباح الفارحي.
 - عدم وجود ابواب بالسوق .
 - عدم وجود الاشارة بالسوق.
 - التثكيات والاحتجاجات اليومية للمتساكنين جوار السوق الى درجة منعي من القيام بعمليات الاستخلاص للاضرار اللاحقة بهم وبممتلكاتهم .
 - عدم امتثال الكثيرين من التجار لعملية الخلاص بدعوى انهم غير منتصبين داخل السوق .
- وعليه و امام جميع ما ذكرنا اعول على جنابكم التدخل السريع لإيجاد الحلول لذلك و بالتالي الايفاء بما تم الاتفاق عليه بحضور المتساكنين و المجتمع المدني بنقله السوق بداية من غرة جانفي حسب البلاغ الصادر عن البلدية ولذا تمكيني من استخلاص هذه المعالم في جو آمن ونظيف حتى اتمكن من خلاص القباضة المالية التي تطالبني بذلك .
- املي ان يجد مطلبي كل العناية و المتابعة و الله ولي التوفيق .
و السلام

الامضاء

17 فبراير 2015



ANNEXE 5

مكتب الأستاذ رابح شعباتي

عدل إسهاد

10 حي المحطة فريانة

الجوال: 97134492

3457



بيع عقار



الحمد لله وحده، نحن عدل إسهاد بقرينة التصرين رابح شعباتي بطاقته عد02799390 دد وكارم حقي بطاقته عد08200581 دد وعلى الساعة الثالثة مساء يوم الخميس الثاني والعشرين من ربيع الأول سنة ثمانية وثلاثين وأربعمئة وألف هجري الموافق للثاني والعشرين من ديسمبر سنة ستة عشرة وألفين ميلادي 2016/12/22 حضر لدينا المكرمان : الناجي بن محمد بن رابح حاجي المولود بالماجل في 1966/05/25 تونس الجنسية ، ناصر بعمل الحلفاء، قاطن حي الخضراء التصرين بطاقته عد02737344 دد في 2008/04/18 بصفته باتعا وسامي بن محمد الكامل بن بلقاسم الضوافلي المولود بمسببة في 1979/08/12 تونس الجنسية، معتمد رئيس النيابة الخصوصية لبلدية ماجل بلعباس، قاطن التصرين بطاقته عد08563535 دد في 2008/01/28 بصفته مشتريا لفائدة بلدية الماجل بلعباس وحيث استقر على ملك البائع أعلاه قطعة أرض تعرف بالدرنور كتنة ماجل بلعباس التصرين مساحتها ثلاثون ألف متر مربع (30000 م) يحدها بذكر البائع شمالا البائع، شرقا يونس بن العربي حاجي، غربا بلقاسم حاجي وجنوبا طريق معبد مار لقيض مبارك المساحة مقطعة من أرض موضوع مضمون إسناد على وجه الملكية الخاصة مؤرخ 1985/09/22 مسجل بقباضة مالية فريانة في 1985/10/03 صحيفة 49 اطار 545 انجرت ملكيتها للبائع بموجب إفراز مناب محرر لدى أول شاهده في 2008/05/18 مسجل بقباضة مالية فريانة في 2008/05/22 وصل عد007717 دد ثم تلقينا ما يلي **فصل تمهيدي**: تم البيع بناء على قرار المجلس البلدي لبلدية الماجل بلعباس في دورته العادية الرابعة المنعقدة بتاريخ 2016/11/30 تم الموافق على اقتناء العقار المذكور والمحدود أعلاه لتخصيصه "سوق دواب" وصادقت سلطة الإشراف على الاقتناء بتاريخ 2016/12/14 حسب امضاء والي التصرين السيد حسن الخديمي **الفصل الأول**: باع وسلم تحت جميع الضمانات القانونية والإستحقاقية السيد الناجي حاجي جميع المساحة أعلاه خالية من كل رهن أو تحمل وليست موضوع رسم عقاري لفائدة بلدية ماجل بلعباس لإحداث سوق دواب وقيل الشراء السيد سامي الضوافلي معتمد الماجل رئيس النيابة الخصوصية **الفصل الثاني**: حدد الطرفان ثمنا قدره واحد وعشرون ألف دينار (21000 د) استنادا لتقرير خبير أملاك الدولة الوارد ذكره بمحضر الجلسة سألقة الذكر **الفصل الثالث**: يلتزم المشتري بتحويل الثمن بالحساب البنكي للبائع المفتوح لدى التجاري بنك رقم TN5904600053404001984819 **الفصل الرابع**: اتفق الطرفان على إمضاء كل كتب تكميلي يستوجبه نفاذ العقد. شهدنا عليهما بذلك وتلي ما حرر علنا فصادقا وأمضيا رسم بالصحيفة عد79/78 دد عقد عد104 دد من دفتر مسودات أولسه خلص معلوم نقله وتسجيله بقباضة مالية ماجل بلعباس بتاريخ 2016/05/08 وصل عد001858 دد والله الموفق.



العمل الأول
العمل الثاني
العمل الثالث
العمل الرابع
العمل الخامس
العمل السادس
العمل السابع
العمل الثامن
العمل التاسع
العمل العاشر
العمل الحادي عشر
العمل الثاني عشر
العمل الثالث عشر
العمل الرابع عشر
العمل الخامس عشر
العمل السادس عشر
العمل السابع عشر
العمل الثامن عشر
العمل التاسع عشر
العمل العشرون

ANNEXE 6

التزام

A8

إني المضي أسفله الأ زهر بن محمد بن راجح حاجي صاحب
 بطاقة تعريف و طنية عدد 15274651 الطادرة تيارينغ
 13/07/1999 أرى مانعا في أن تقوم البلدية ببناء سوق
 دواب على قطعة الأرض الراحفة لها بالمكدينة والمجاورة
 لأرضي.

والسلام



بطلت اثر التبرع بالقطعة
 الأرضية من 3000 م²
 (م)
 المنة
 11/11
 12032
 2015
 عن رئيس البلدية ويتلوه منته
 أشك
 ري

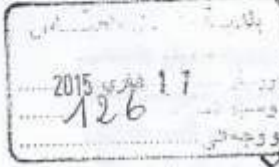


بسم الله الرحمن الرحيم

AL6

من مستلزم السوق الاسبوعية بماجل بلعباس

الى السيد :



رئيس النيابة الخصوصية بماجل بلعباس

تحية طيبة

الموضوع : حول وضعية سوق الدواب و الانتصاب

وبعد ،

اعلم جنابكم انني لم اتمكن من استخلاص معالم الوقوف و البيع بالسوق لعدة اعتبارات كالتالي:

- عدم التزام التجار و المنتصبين بالدخول الى داخل صور السوق .
 - الانتصاب العشوائي لهؤلاء بداية من جانب المستوصف الى حدود نهاية حي الجديد على مستوى منزل مصباح الفارحي.
 - عدم وجود ابواب بالسوق .
 - عدم وجود الاشارة بالسوق.
 - التثكيات والاحتجاجات اليومية للمتساكنين جوار السوق الى درجة منعي من القيام بعمليات الاستخلاص للإضرار اللاحقة بهم وبممتلكاتهم .
 - عدم امتثال الكثيرين من التجار لعملية الخلاص بدعوى انهم غير منتصبين داخل السوق .
- وعليه و امام جميع ما ذكرنا اعول على جنابكم التدخل السريع لإيجاد الحلول لذلك و بالتالي الايفاء بما تم الاتفاق عليه بحضور المتساكنين و المجتمع المدني بنقله السوق بداية من غرة جانفي حسب البلاغ الصادر عن البلدية ولذا تمكيني من استخلاص هذه المعالم في جو آمن ونظيف حتى اتمكن من خلاص القباضة المالية التي تطالبني بذلك .
- املي ان يجد مطلبي كل العناية و المتابعة و الله ولي التوفيق .
- و السلام

الامضاء

17 فبراير 2015



ANNEXE 7

التزام

18

إني المضي أسفله الأ زهر بن محمد بن راجح حاجي صاحب
 بطاقة تعريف و طنية عدد 18574651 الطادرة تياريج
 13/07/1999 أرى مانعا في أن تقوم البلدية ببناء سوق
 دواب على قطعة الأرض الراضية لها بالمكتبة والمجاورة
 لأرضي.

والسلام



بطلت اثر الترخيص بغيره
 الرضوية 30 طنية
 (م)
 المنة
 11/11
 12032
 2015
 عن رئيس البلدية ويتلوه منه
 أشك
 ري



ANNEXE 8

محضر جلسة تشاركية حول مخطط التصرف البيئي والاجتماعي لمشروع تهيئة سوق الدواب ، ببلدية ماجل بالعباس

انعقدت الجلسة بمقر بلدية ماجل بالعباس يوم الأربعاء الموافق ل 25 ديسمبر 2019 في تمام الساعة العاشرة و نصف صباحا . تأتي هذه الجلسة في إطار التزام البلدية بتنفيذ كمقتضيات المقاربة التشاركية في كل ما يهمها لعملا لبلديو خاصة بامجها الاستثمارية وسعيها إلى البالات صالالمباشر بالمواطنو الاستماع للمشاغلهو التهاور وتشر يكهفياأخذالقرار. تماالإعلانعنهذاالجلسةبواسطةإعلانات حائطية ودعواتموجهةلمتساكني المنطقة.

وقد حضر هذه الجلسة السادة الأعضاء الآتي ذكرهم:

- السيد محمد الساسي الحاجي رئيس البلدية
- السيد شكري شعباني مساعد
- السيد ياسين بوبكري مستشار بلدي
- السيد كمال الفارحي مستشار بلدي
- السيد نبيل حمدي خبير بيئي بمكتب الدراسات المكلف بإعداد مخطط التصرف البيئي والاجتماعي للشروع
- الأنسة مروى الهمامي مهندسة بمكتب الدراسات المكلف بإعداد مخطط التصرف البيئي و الاجتماعيللشروع

كما حضر الجلسة عدد من متساكني الحي العين (انظر قائمة الحضور).

افتتح السيد محمد الساسي الحاجي رئيس البلدية بالترحيب بكافة الحاضرينو تقديم لمحة شاملة عن المشروع. عل إثره أعطت الكلمة للسيد نبيلحمدي الخبير البيئي المكلف من طرف مكتب الدراسات لتقديم العرض الخاص بمخطط التصرف البيئي و الاجتماعي حيث قام في مرحلة أولى بتقديم مكونات المشروع

و الذي يشمل تهيئة سوق الدواب ، ببلدية ماجل بالعباس كما أعطى بيانات حول تكلفة المشروع ثم عرض الوضعية الحالية للسوق القديم. إثر ذلك قام بتقديم التأثيرات البيئية و الاجتماعية للمشروع خلال مرحلة الأشغال وخلال مرحلة الاستغلال و قام بتقديم التدابير المزمع تنفيذها للحدّ من التلوث البيئي والمشاكل الاجتماعية التي قد تنجرّ عن المشروع, وقام أيضا بلفت الانتباه إلى الآثار الإيجابية المنبثقة عن هذا المشروع , البيئية منها و الاجتماعية.

بعد هذا العرض فتح على عقبه مباشرة باب الحوار و النقاش مع الحاضرين الذين عبروا في المجمع عن طول انتظارهم لبداية المشروع.

كما تم تسجيل بعض التدخلات والملاحظات تلخصت في مجملها كما يلي

| إسم المتدخل | أسئلة وملاحظات المشاركين | أجوبة الأطراف للمعنية بالجواب |
|----------------|---|---|
| علي الحاجي | عبر السيد علي الحاجي عن استيائه و رفضه المطلق لتنفيذ هذا المشروع في المنطقة المخصص له. كما أكد أنه سوف يلحق الضرر بأرضه المجاورة خاصة اثناء مرحلة استغلال السوق نظرا لأن الدراسات لم تأخذ بعين الاعتبار خصائص الأراضي المجاور للمشروع و العدد الجملي للدواب التي سيستقبلها السوق . كما قدم السيد علي مجموعة من الوثائق التي تثبتة اعتراض مجموعة من المواطنين منذ سنة 2014 . | لقد رفض السيد علي الاستماع الى اجابة الساد المسؤولين مغادرا القاعة |
| إسماعيل الحاجي | عبر السيد إسماعيل الحاجي عن رفضه للقيام بالمشروع في المنطق المخصص له مؤكدا انه لم يتم الأخذ بعين الاعتبار التأثيرات السلبية على الأراضي المجاورة و التي يمكن ان تنتج أثناء مرحلة استغلال المشروع مؤكدا انه لا يمكن التحكم في المتسوقين و انه لا يمكن منعهم من استعمال الأراضي المجاورة على المدى الطويل. | لقد رفض السيد اسماعيل ايضا الاستماع الى اجابة الساد المسؤولين مغادرا القاعة |
| | تطرق السيد عبد الباسط لطيفي الى المشكل و المعاناة التي يعيشها أهالي المنطقة الناتجة عن الوضعية الحالية للسوق . حيث ان حركة المرور تصاب بشلل تام و انه | |

| | | |
|---|---|--------------------------------|
| <p>أكد السيد نبيل حمدي خبير بيئي بمكتب الدراسات المكلف بإعداد مخطط التصرف البيئي والاجتماعي للمشروع أن انتقال السوق الى المنطقة الجديد ضرورة حياتية</p> | <p>لا يمكن للمرضى و الحالات الاستعجالية الوصول الى المستشفى لتلقي الإسعافات الضرورية. عبد الباسط لطيفي الى المشكل و المعاناة التي يعيشها أهالي المنطقة الناتجة عن الوضعية الحالية للسوق . حيث ان حركة المرور تصاب بشلل تام و انه لا يمكن مرضى و الحالات الاستعجالية الوصول الى المستشفى لتلقي الإسعافات الضرورية. و بين مجموعة من التأثيرات السلبية الناتجة عن الوضعية الحالية للسوق و التي من شأنها ان تمس من صحة متساكني الجهة و راحتهم بالإضافة الي التأثيرات الاقتصادية السلبية التي تشمل مجموعة من التجار الذين لا يمكنهم مواصلة أعمالهم أثناء انتصاب السوق.</p> | <p>عبد الباسط لطيفي</p> |
| | <p>أكد السيد محمد الرحال انه بالإضافة الى الاضرار التي تم ذكرها و الناتجة على الوضعية الحالية للسوق فانه تم تسجيل العديد من السرقات للسيارات و المحلات التجارية ايام انتصاب السوق و ان الصيدليات تشتكي الكثير من المشاكل الصحية. و على اثره فان إخراج السوق من المنطق السكنية و نقله الى خارج المدينة يعد ضرورة و مطلب جماعي ملّح . كما قام بتقديم حل لوضعية السيد على الحاجي و المتمثل في تسييج أرضه تفاديا لجميع المشاكل.</p> | <p>محمد الرحال</p> |
| | <p>منير السمعي ان المنطقة تصبح معزولة اثناء انتصاب السوق و انه يجب تقديم حلول لوضعية السيد على حاجي و ذلك تفاديا لأي تعطيل للمشروع</p> | <p>منير السمعي</p> |
| | <p>عبر السيد الهادي المرزوقي مدير مركب الطفولة على الوضعية الرديئة للمركب أيام انتصاب السوق حيث انه يتم الإلقاء بالفواضل البشرية و الحيوانية في بهو المركب و هذا ما يمثل خطرا على صحة و سلامة</p> | <p>الهادي المرزوقي</p> |

| | | |
|---|---|----------------------|
| | الأطفال. | |
| اجابالسيد محمد الساسي الحاجي رئيس البلدية ان المشروع ممول من قبل صندوق القروض ومساعدة الجمعيات المحلية | تساؤل السيد الصغير شعباني عن مصدر تمويل المشروع عن مدى ديمومته. | الصغير شعباني |
| اجاب السيد كل من السيد شكري شعباني والسيد محمد الساسي الحاجي رئيس البلدية انه البلدية لم تقم باختيار المنطقة المخصص للقيام بالمشروع بمفردها و انه تم الاستعانة بالمواطنين و لكن لم يتم العثور على قطعة ارض اخرى | أكد السيد كمال الفارحي على نفس المضار الناتجة عن الوضعية الحالية للسوق و ان انتقاله يعد اولوية لا بدى منها حيث تم تسجيل عدد من المصابين بمرض الحليب الناتج عن الفضلات الحيوانية المتراكمة رغم مجهودات التي تقوم بها البلدية في رفعها و تنظيف المنطقة. كما عبر على ضرورة تعاون جميع الأطراف لإنجاز هذا المشروع و البحث على امكانية ايجاد منطقة أخرى عوضا على المنطقة المقترح و الأخذ بعين الاعتبار وضعية و رفض السيد علي الحاجي. | كمال الفارحي |

و في ختام الجلسة جدد السيد محمد الساسي الحاجي رئيس البلدية شكره للحاضرين و اختتمت الجلسة في حدود الساعة الواحدة بعد الزوال













قائمة الحضور




المؤسسة العامة للتدريب التقني والمهني
 بلدية مناجل بالعنيس التاريخ: 2013/09/25
 لعمركم
 ASK ENGINEERING

| الإسم و اللقب | المهنة/المؤسسة | رقم الهاتف | التوقيع |
|-------------------|---------------------|------------|---------|
| بلقاسم عكوي | تاجر | 98696884 | |
| د. الرضا نصيف | تاجر | 96876210 | |
| محمد رطل | تاجر | 98550981 | |
| م. م. طه بن قريش | لحام | 92184510 | |
| عبد الباقى محمد | تاجر بالبنزين | 29081338 | |
| الهادي البرزوقي | معيد مركبات | 23309416 | |
| لكهنه بوفايت | ملاح | 84331020 | |
| عبد القادر شعلاني | ملاح | 53155519 | |
| أيمن صايجي | عامل يومية | 27120081 | |
| رحمة معدود | ضابطة اول في المصحة | 53810724 | |
| عبد صالح | موظف | 02721070 | |
| اسما عبد حاجي | موظف | 55886843 | |
| عمار حاجي | معلم | 96247149 | |
| عبد الحميد مسعود | موظف | 02628784 | |

مجلس بلدية
مناجل بالعنيس



| التوقيع | رقم الهاتف | المهنة/المؤسسة | الإسم و اللقب |
|---|------------|----------------|---------------------|
|  | 26782.314 | فلاح | رضيا مرزوقا |
|  | | فلاح | كبيب علوي |
|  | 59785824 | فلاح | سليمان علوي |
|  | 94319870 | - | عبدالله لطيفه |
|  | 27393614 | - | معز بوعائيد |
|  | 27-960614 | - | مؤيد لعل |
|  | 58852417 | مستشار بلدية | ياسين فوكور |
|  | 40669352 | مواطن | الصغير شعباني |
|  | 29142513 | رئيس البلدية | محمد الساسي حاجي |
|  | 97042543 | مساعد | شكري شعباني |
|  | 29313368 | مستشار بلدية | كمال فارسي |
|  | | مواطن | مصعب بن مسعود فارسي |
| | | مواطن | مصعب مرزوقي |
| | | | نواة لطيفي |

| التوقيع | رقم الهاتف | المهنة/المؤسسة | الإسم و اللقب |
|---|------------|-------------------------------|---------------|
|  | | تاجر | هنير سمعي |
|  | | مواظظ | ناجي بشهباني |
|  | | موظف الادارة | عصام حارمي |
|  | | موظف مراقبة | كمال حارمي |
|  | 23455860 | خبير بيئي | بشير محمد |
|  | 9667566 | مهندس بيئة معيشية الدراسات | مروى القمامي |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

بلدية ماجل بالعباس
مكتب المراسلة الخارجي



بعض الصور من الجلسة

